



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Rapport annuel 2024-2025

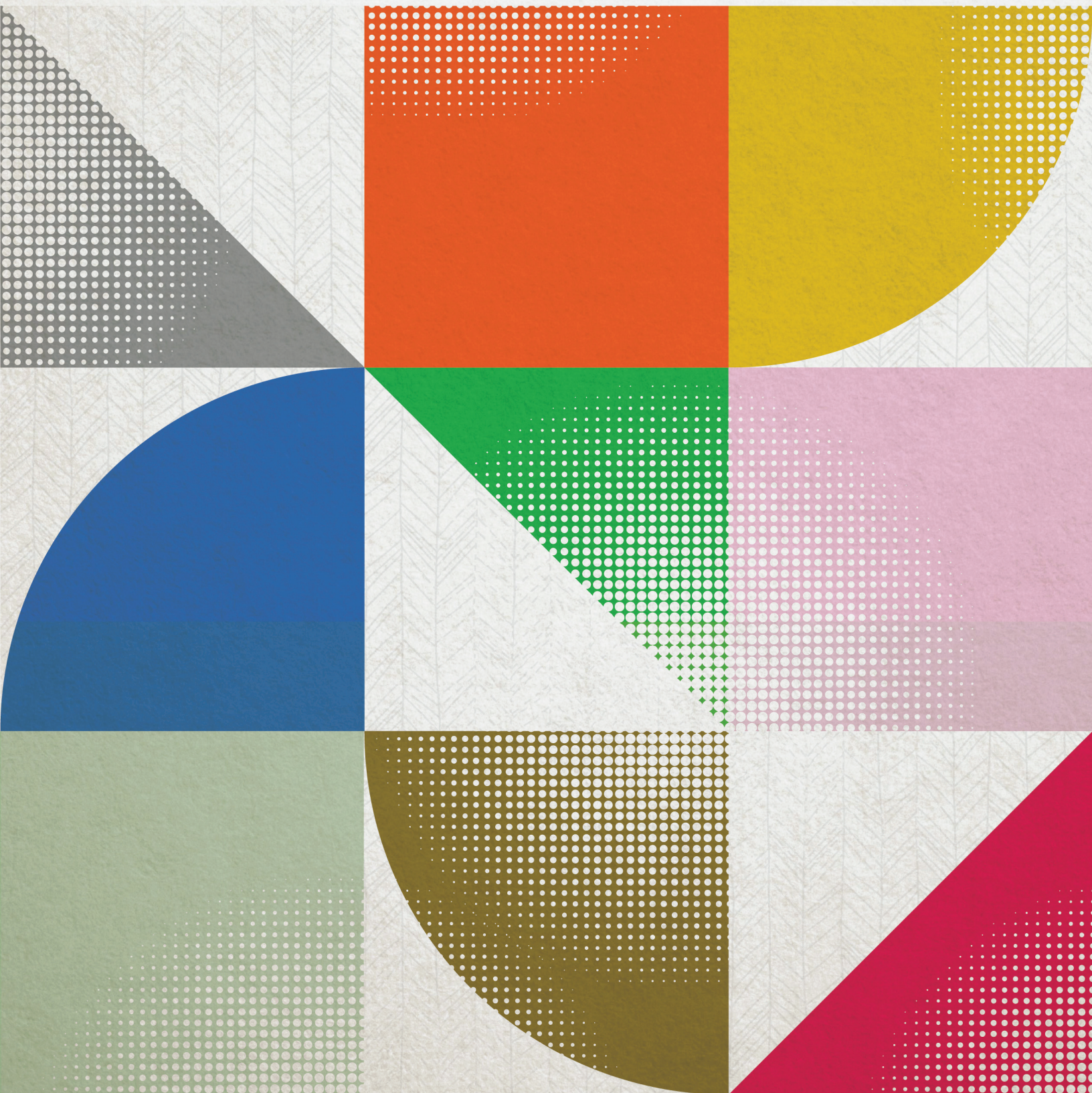


Photo : Le canot occupe une place toute spéciale, une place unique, dans la relation qu'entretiennent les peuples autochtones avec le territoire.

Le canot, qui est resté pratiquement inchangé au gré de ses milliers d'années d'existence, est désormais utilisé et apprécié par les Canadiennes et les Canadiens de toutes les générations. C'est un symbole durable de la présence autochtone et de la continuité culturelle, ainsi que de nos avenir communs sur ces terres. Les canots algonquins sont faits d'écorce de bouleau et cousus avec des racines d'épinette. Leur construction témoigne de la relation entre les peuples algonquins et leur environnement, une relation fondée sur le respect pour les interrelations entre tout ce qui existe. Le canot représente la relation avec la Terre Mère et les cours d'eau, qui assurent sa survie.

Le canot, et l'idée même du canot, nous donnent l'occasion de prendre une pause et de réfléchir à ce lien absolument fondamental.

The Algonquin Canoe, 2012, Daniel (Pinock) Smith, canot en écorce de bouleau, membrures de cèdre, pagaies en cèdre. Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada. Photo : Christian Lalonde

Ce canot a été installé de façon permanente dans l'espace d'exposition Ajagemô, dans les bureaux du Conseil des arts du Canada, à Ottawa.



**LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA
RECONNAÎT QUE SES LOCAUX SONT
SITUÉS SUR LE TERRITOIRE NON CÉDÉ DE
LA NATION ALGONQUINE ANISHINAABE
PRÉSENTE EN CES LIEUX DEPUIS DES
TEMPS IMMÉMORIAUX.**

Le Conseil des arts reconnaît que les Algonquins sont les gardiens et défenseurs traditionnels du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais et de ses affluents. Nous saluons leur longue tradition d'accueil dont ont bénéficié de nombreuses nations dans ce magnifique territoire et nous nous engageons à défendre et à promouvoir la voix et les valeurs de notre Nation hôte.

Le Conseil des arts respecte et affirme les droits fondamentaux et issus de traités de

tous les peuples autochtones de l'ensemble de ce territoire. Il souscrit et continuera de souscrire aux engagements qu'il a pris envers les Nations et peuples autochtones quant à la reconnaissance de l'autodétermination et de la souveraineté.

Le Conseil des arts reconnaît aussi l'oppression historique exercée sur les territoires, les cultures et les premiers peuples de ce qui est appelé aujourd'hui le Canada et il croit ardemment que les arts contribuent au processus de guérison et de décolonisation que nous poursuivons ensemble.

Cette reconnaissance territoriale a été rédigée par des membres de la communauté algonquine, et nous les remercions de leur générosité et de leur collaboration.



**Conseil des arts
du Canada**

150, rue Elgin
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-263-5588 ou
613-566-4414
info@conseildesarts.ca
conseildesarts.ca

Les bureaux du Conseil des arts du Canada sont situés sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine.

Canada

Publié au Canada. No de cat : K21-1/2025E-PDF.
ISSN 1493-5589

Le 68^e rapport annuel du Conseil des arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et services sont affichés sur le site web du Conseil des arts.

**Canada Council
for the Arts**

150 Elgin Street
Post Office Box 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8
1-800-263-5588 or
613-566-4414
info@canadacouncil.ca
canadacouncil.ca

MANDAT

Le Conseil des arts du Canada contribue au dynamisme d’une scène artistique et littéraire créative et diversifiée, ainsi qu’à son rayonnement ici et dans le monde. Le Conseil des arts est l’organisme public de soutien aux arts du Canada, et son mandat est de « favoriser et de promouvoir l’étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d’œuvres d’art ».

Ses subventions, services, initiatives, prix et paiements aux artistes, autrices et auteurs ainsi qu’aux groupes et organismes artistiques du Canada soutiennent leur quête artistique, la production d’œuvres d’art, de même que la promotion et la diffusion des arts et de la littérature.

Par ses activités de financement, de communication, de recherche et de promotion des arts, le Conseil des arts favorise un engagement continu des Canadiennes et des Canadiens et du public international envers les arts.

Son Programme du droit de prêt public (DPP) remet des paiements annuels aux créatrices et créateurs dont les œuvres se trouvent dans les bibliothèques publiques canadiennes.

La Banque d’art du Conseil des arts du Canada administre des programmes de

location d’œuvres et favorise l’engagement du public envers les arts contemporains par le biais d’expositions et d’activités de rayonnement.

Le Conseil des arts est responsable de la Commission canadienne pour l’UNESCO. La Commission assure la promotion des valeurs et des programmes de l’UNESCO afin de contribuer à un avenir de paix, de réconciliation, d’équité et de développement durable.

Le Conseil des arts est dirigé par un conseil d’administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme les membres du conseil d’administration ainsi que la direction et chef de la direction. Le Conseil des arts collabore aussi étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, qui œuvrent dans les domaines artistiques et culturels.

En tant que société d’État créée par une loi du Parlement en 1957, le Conseil des arts rend compte de son activité au Parlement par l’entremise du ministre de l’Identité et de la Culture canadiennes. Le Conseil des arts reçoit son financement du gouvernement et des revenus de dotations, des dons et des legs s’ajoutent à son budget annuel.

TABLE DES MATIÈRES

06

Message du président du conseil d’administration

26

Gouvernance

08

Message de la directrice et chef de la direction

34

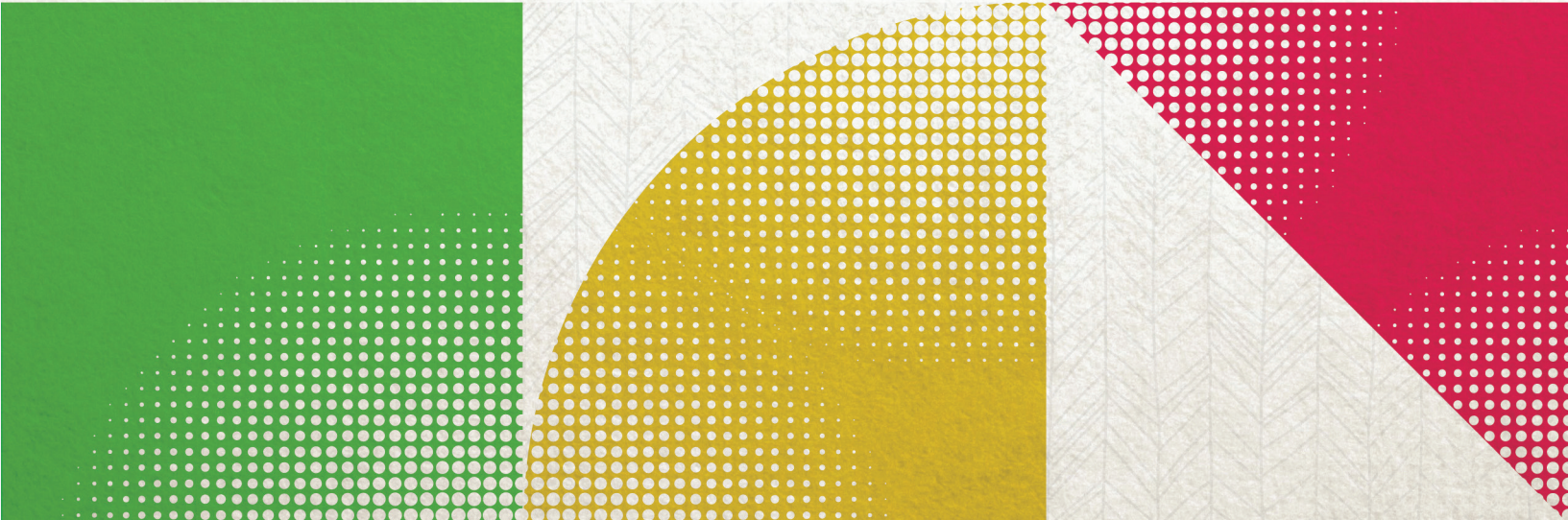
Commentaires et analyse de la direction

12

Principales réalisations

49

États financiers



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année qui vient de s'écouler est ma dernière en tant que président du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada, puisque mon mandat de cinq ans s'achèvera en juillet 2025.

Ce fut un grand privilège de servir les arts dans ce rôle, et avant cela en tant que membre du conseil d'administration. Je suis également fier d'avoir été le premier président autochtone du Conseil des arts du Canada, créant ainsi un précédent.

Au cours des cinq dernières années, les arts ont fait face à des défis importants. Au début de mon mandat de président, nous avons fait face aux premiers jours de la pandémie de COVID-19. Nous vivons actuellement un moment d'intense imprévisibilité, tant au Canada que dans le reste du monde.

Tout au long de cette période, le Conseil des arts du Canada a réitéré son soutien

indéfectible aux arts. L'année écoulée n'a pas fait exception à la règle.

Cette année, le Conseil des arts a renforcé ses liens et son soutien aux régions du pays. Ce travail permet aux Canadiennes et aux Canadiens de s'engager sur une scène artistique diversifiée et dynamique dans des communautés de toutes formes et de toutes tailles, urbaines, suburbaines, rurales et éloignées, d'un océan à l'autre.

Ce travail permet également de rassembler la population canadienne, dans toute sa diversité, en encourageant une meilleure compréhension mutuelle et en renforçant le sentiment d'appartenance.

Pour conclure, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration d'avoir partagé leur expertise inestimable et leur supervision stratégique avec le Conseil des arts cette année. Je tiens également à

féliciter Cheryl Hickman, membre du conseil d'administration, nommée prochaine présidente du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada, assurant ainsi une continuité et une orientation importantes pour l'organisme.

La communauté artistique a sans aucun doute encore beaucoup de pain sur la planche. Elle doit, par exemple, devenir plus durable et plus résiliente afin de pouvoir relever les défis à venir. Sous la direction visionnaire de Michelle Chawla en tant que directrice et chef de la direction, je sais que le Conseil des arts du Canada continuera à jouer un rôle fondamental en soutenant les arts en toutes circonstances.



JESSE WENTE
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



MESSAGE DE LA DIRECTRICE ET CHEF DE LA DIRECTION

Au cours de l'année écoulée, ma deuxième en tant que directrice et chef de la direction, le Conseil des arts du Canada a entrepris un travail important pour garantir que les arts continuent à jouer leur rôle vital dans la vie des Canadiennes et des Canadiens.

Les arts ont un rôle particulièrement important à jouer au Canada en ce moment, peut-être plus que jamais auparavant. Cela s'explique en grande partie par le fait que notre pays affronte des défis importants liés à l'incertitude économique, à la souveraineté et à diverses questions sociales. Les arts peuvent apporter des contributions impressionnantes dans chacun de ces domaines à la fois, en créant des retombées économiques, sociales et culturelles. Ils peuvent exprimer des perspectives et des expériences typiquement canadiennes, tout en améliorant la qualité de vie et le bien-être. En d'autres termes, nous avons besoin des arts.

Cela signifie qu'il faut renforcer la résilience et la viabilité du secteur des arts afin qu'il puisse mobiliser plus pleinement la population canadienne et réaliser son potentiel, aujourd'hui et dans les années à venir.

Il s'agit également d'approfondir notre engagement et d'accroître la transparence de notre travail avec le secteur des arts, afin d'instaurer la confiance qui est essentielle à l'accomplissement de notre mandat.

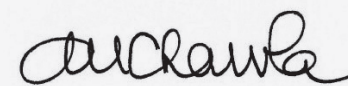
Comme vous le lirez dans les présentes pages, les efforts du Conseil des arts dans chacun de ces domaines ont fait en sorte que ses investissements dans les arts ont entraîné des répercussions importantes et pertinentes pour la population canadienne.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur soutien continu au cours de l'année écoulée. Je tiens également à remercier Jesse Wenté pour son

dévouement en tant que président du conseil d'administration.

Je remercie également les membres du personnel du Conseil des arts, qui apportent chaque jour beaucoup de créativité, d'intelligence et d'attention à leur travail. Sans leur dévouement, le Conseil des arts n'existerait pas tel que nous le connaissons.

Enfin, je tiens à remercier les artistes et les personnes travaillant dans le domaine des arts d'avoir partagé leurs talents, leur travail acharné et leur créativité avec le Canada. Vous exprimez les idées, les espoirs et les rêves nécessaires pour créer un avenir plus fort ensemble.



MICHELLE CHAWLA
DIRECTRICE ET CHEF DE LA DIRECTION



REGARD SUR LE FINANCEMENT
ACCORDÉ EN 2024-2025

2157

COLLECTIVITÉS AU CANADA
ONT REÇU DES SUBVENTIONS,
DES PRIX ET DES PAIEMENTS

1969

ORGANISMES ARTISTIQUES
ONT REÇU 201,9 MILLIONS DE
DOLLARS EN FINANCEMENT

3049

ARTISTES ONT REÇU
67,3 MILLIONS DE DOLLARS
EN FINANCEMENT

18 465

CRÉATRICES ET CRÉATEURS
ONT REÇU DES PAIEMENTS DU
DROIT DE PRÊT PUBLIC, POUR
UN TOTAL DE 14,8 MILLIONS DE
DOLLARS, Y COMPRIS 1,1 MILLION
DE DOLLARS POUR DES TITRES
NOUVELLEMENT INSCRITS

392

GROUPES ONT REÇU
15,5 MILLIONS DE DOLLARS
EN FINANCEMENT

705

ARTISTES ET
PROFESSIONNELLES ET
PROFESSIONNELS DES ARTS
D'UN OCÉAN À L'AUTRE
ONT AGI À TITRE DE PAIRS
ÉVALUATEURS, Y COMPRIS
285 POUR LA PREMIÈRE FOIS



Samantha Yang joue du violoncelle. Image extraite d'une vidéo réalisée par Ajax Creative pour la Banque d'instruments de musique du Conseil des arts du Canada.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

En 2024-2025, le Conseil des arts du Canada a investi dans les arts pour augmenter leur impact et leur pertinence pour la population canadienne.

Il a établi des liens significatifs à travers les arts dans toutes les régions du Canada, a renforcé la résilience et la durabilité du secteur des arts et a fait progresser la confiance grâce à un engagement ouvert et à la transparence.

Les exemples présentés dans cette section montrent comment le Conseil des arts du Canada a renforcé le travail vital du secteur des arts et a élargi ses contributions économiques, sociales et culturelles à la vie des gens dans l'ensemble du Canada et au-delà.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Favoriser la rencontre entre les arts et les Canadiennes et les Canadiens partout au pays

En 2024-2025, le Conseil des arts du Canada a établi des liens significatifs par le biais des arts dans toutes les régions du pays – à travers les communautés, les cultures et les géographies. En allant plus loin, en écoutant plus attentivement et en renforçant les partenariats et les collaborations, le Conseil des arts a veillé cette année à la visibilité, à l'accessibilité et à la pertinence des arts pour les Canadiennes et les Canadiens d'un océan à l'autre.

Le Conseil des arts du Canada a considérablement accru ses efforts de sensibilisation, en mettant particulièrement l'accent sur les régions et les communautés historiquement sous-représentées. Les activités de rayonnement permettent au Conseil des arts d'offrir ses programmes et ses initiatives aux artistes et aux organismes artistiques de toutes les régions du pays. En retour, cela renforce la présence des arts dans toutes les régions et approfondit leur lien avec les communautés.

Au total, le personnel du Conseil des arts a participé à plus de 115 activités de sensibilisation cette année, rejoignant ainsi des artistes et des organismes artistiques dans toutes les régions du pays, y compris :

- au symposium *Soutenir les arts de la scène en milieu rural et éloigné* (réseau SPARC) à Minto, en Ontario, où le personnel du Conseil des arts a organisé des séances de sensibilisation avec des artistes, des diffuseurs et des dirigeantes et dirigeants communautaires des régions rurales et éloignées afin de surmonter les obstacles géographiques au financement des arts dans leurs communautés;
- au *Petapan : First Light Symposium*, à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, où le personnel du Conseil des arts a tenu près de 75 réunions individuelles avec des artistes autochtones pour soutenir leurs demandes de financement et leurs inscriptions au portail;

- au *Sound OFF Festival* et à la *Beginning 2.0 Disability Arts Conference*, à Edmonton, en Alberta, où le personnel du Conseil des arts a présenté des renseignements sur les programmes, tenu des séances individuelles et participé à des tables rondes afin de répondre aux besoins des communautés artistiques de personnes sourdes et handicapées.

Le Conseil des arts du Canada a lancé son initiative « Accent sur l'Alberta » pour remédier aux déséquilibres historiques de financement que connaissent les communautés artistiques de l'Alberta. Deux agentes de liaison demeurant en Alberta travailleront avec les communautés de la province pour les sensibiliser aux possibilités de financement offertes par le Conseil des arts et leur en faciliter l'accès. Elles permettront également au Conseil des arts d'acquérir d'importantes connaissances sur le terrain concernant les arts dans la province, afin de répondre aux réalités du secteur des arts de l'Alberta et accroître ses retombées.

Cette année, le Conseil des arts a également renouvelé avec succès *l'Entente de Collaboration pour le Développement des Arts et de la Culture des Communautés Francophones en Situation Minoritaire du Canada* (2024-2028) entre le Ministère du Patrimoine Canadien, le Centre national des Arts, Conseil des arts du Canada, la Société Radio-Canada, l'Office national du film du Canada, Téléfilm Canada et la Fédération culturelle canadienne-française.

Pour faire suite à la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, cette entente renouvelée reconnaît officiellement le rôle essentiel des arts et de la culture pour la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'entente met l'accent sur des domaines essentiels, y compris le renforcement du dialogue entre les représentantes et représentants francophones du milieu culturel et les institutions fédérales, la priorité à la recherche, la transformation numérique et le renforcement du soutien à la création et à la diffusion.

Le Conseil des arts a également introduit l'art dans la vie quotidienne des Canadiennes et des Canadiens par le biais d'initiatives publiques telles que le projet *Des histoires à raconter* de la Banque d'art du Conseil des arts. Élaborée en collaboration avec le Manitoba Arts Network, cette initiative a permis de présenter des œuvres de la collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada aux communautés rurales et éloignées du Manitoba. Le projet encourageait les résidentes et résidents à découvrir l'art du Canada et à s'y intéresser d'une nouvelle manière, en soulignant comment la collection d'art public de la Banque d'art du Conseil des arts peut servir d'outil puissant pour raconter des histoires, réfléchir et dialoguer avec la communauté.

La Banque d'art a également acquis six nouvelles œuvres d'art d'artistes autochtones, en mettant l'accent sur des



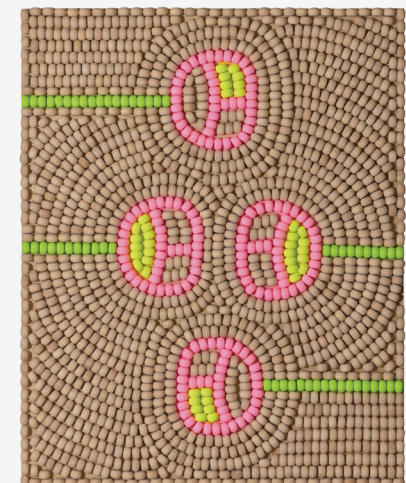
Nico Williams, *Playful Otter* (2023), perles Delica, velours imprimé.
Photo : Brandon Clarida Image Services

interprétations novatrices du perlage. Cet achat renforce la représentation de l'art autochtone au sein de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada et soutient les artistes de renom et de la relève. L'accent mis sur le perlage répond à l'intérêt croissant du public pour cette forme d'art et à sa résurgence dans les pratiques autochtones contemporaines.

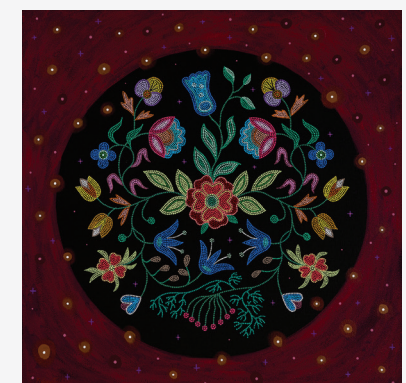
Cette année, plus de 18 000 créatrices et créateurs du Canada dans plus de 2 000 communautés à l'échelle du pays ont reçu des paiements dans le cadre du Programme du droit de prêt public (DPP) pour des œuvres disponibles dans les bibliothèques publiques du Canada. Le Programme du DPP est un chef de file mondial en matière d'inclusion de livres

imprimés, de livres électroniques et de livres audio dans son modèle de paiement. Il assure également une large représentation en échantillonnant les bibliothèques autochtones, les petites bibliothèques et les bibliothèques régionales dans toutes les provinces et tous les territoires.

Ces initiatives reflètent l'étendue et la profondeur du champ d'action du Conseil des arts du Canada et sa volonté de favoriser un secteur des arts inclusif, réceptif et enraciné dans les expériences vécues par les Canadiennes et les Canadiens de toutes les régions du pays.



Renée Condo, *Wasuegiji' II* (2024), billets de bois, peinture acrylique, époxy sur panneau de bois.
Photo : Brandon Clarida Image Services



Christi Belcourt, *Untitled (Burgundy Circle)* (2024), acrylique sur toile.
Photo : Brandon Clarida Image Services

PROGRÈS PAR RAPPORT AUX
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT
STRATÉGIQUES 2021-2026

Au 31 mars 2025

50 %

En voie de réalisation

ou plus du financement total accordé aux projets

En 2024-2025 :

49,5 % financement de projet 50,5 % financement de base

Référence 2020-2021 : 54 % du financement total (budget de base) accordé aux projets

20 %

En voie de réalisation

du financement de projet accordé
à de nouvelles et nouveaux bénéficiaires

Sur le financement de projet accordé en 2024-2025, 20,2 M\$ a été versé à de nouvelles et nouveaux bénéficiaires

20 % : nouveaux bénéficiaires 80 %

100 M\$

Dépassé

pour soutenir les arts et la culture autochtones

Chiffres réels : 120,2 M\$

100 M\$
d'ici 2025-2026

200 M\$

En voie de réalisation

pour une reconstruction innovante du secteur des arts

Chiffres réels : 172,7 M\$

200 M\$
d'ici 2025-2026

110 M\$

Dépassé

pour soutenir les activités internationales

Chiffres réels : 112,7 M\$

110 M\$
d'ici 2025-2026

74 M\$

En voie de réalisation

en investissements dans le Programme
du droit de prêt public

Chiffres réels : 59,4 M\$

74 M\$
d'ici 2025-2026

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Renforcer la durabilité
et la résilience des arts

En 2024-2025, le Conseil des arts du Canada s’est engagé à soutenir la durabilité et la résilience du secteur des arts au Canada. Ce travail était encore plus important dans une période marquée par l’augmentation des coûts, l’évolution des comportements du public, les tensions économiques, les droits de douane et l’incertitude opérationnelle pour de nombreux organismes artistiques et le secteur des arts en général.

Le Conseil des arts a pris des mesures fondées sur les réalités vécues par la communauté artistique. En 2024-2025, le Conseil des arts a dirigé des travaux visant à obtenir une compréhension claire du contexte actuel du secteur par le biais du *Sondage éclair de la communauté artistique*. Avec plus de 7 200 répondantes et répondants provenant de toutes les provinces et de tous les territoires et représentant tous les champs de pratique, les résultats du sondage offrent un aperçu complet des défis et des possibilités qui façonnent actuellement le paysage artistique. En particulier, les résultats du sondage mettent en lumière des questions essentielles telles que les pressions financières, la durabilité de la main-d’œuvre, la santé mentale et la capacité organisationnelle. Ces

perspectives ont contribué à façonner le travail du Conseil des arts, tout en offrant aux autres bailleurs de fonds, publics et privés, des renseignements essentiels sur les défis actuels et sur la manière dont ils peuvent eux aussi y répondre au mieux. De plus, les résultats ont fourni à l’ensemble du secteur des arts des preuves illustrant le fait que le soutien public aux arts est essentiel à leurs répercussions positives sur l’économie, la santé et le bien-être ainsi que sur la société.

En complément, le Conseil des arts du Canada a également entrepris un projet de recherche sur le processus d’évaluation par les pairs afin de mieux comprendre les expériences et les perspectives des personnes qui participent à des comités d’évaluation par les pairs, pierre angulaire du processus d’octroi de subventions. Les

résultats ont mis en évidence les points forts et les points à améliorer dans les processus d'évaluation des subventions du Conseil des arts. Plus de 500 répondantes et répondants ont fourni des données précieuses qui permettent aujourd'hui d'améliorer la manière dont le Conseil des arts soutient les pairs évaluateurs et renforce l'équité, la transparence et la cohérence de son processus d'évaluation par les pairs.

Pour donner suite à ces conclusions, le Conseil des arts du Canada a pris des mesures concrètes pour améliorer la situation; il a notamment piloté des séances de rétroaction de groupe sur

les candidatures. Le Conseil des arts a également renforcé la présence d'une expertise artistique disciplinaire sur les comités de pairs où les critères artistiques sont essentiels à l'évaluation.

En promouvant la durabilité et la résilience, le Conseil des arts du Canada a activement créé des occasions pour les artistes du Canada à l'étranger, y compris la présentation de leur travail à l'échelle internationale. Par exemple, le Conseil des arts a soutenu de nombreux projets dans le cadre de l'Année des échanges culturels Canada-Corée (2024-2025), afin de renforcer la présence du Canada lors des grands événements culturels coréens.

En 2024-2025, le Conseil des arts a continué à promouvoir l'innovation par le biais du Fonds d'innovation stratégique. De plus, il a favorisé la résilience organisationnelle grâce au volet *Innovation et développement du secteur* qui a soutenu le développement de nouveaux modèles d'affaires et le renforcement des réseaux d'artistes et de travailleuses et travailleurs du domaine artistique. En mettant l'accent sur l'apprentissage et l'amélioration continue, les initiatives financées comprenaient des opportunités de mentorat, de partage des connaissances et de perfectionnement professionnel.

Le Conseil des arts du Canada s'engage fermement à promouvoir le leadership culturel, reconnaissant son rôle dans la santé des organismes artistiques. Cette année, dans le cadre des prix John Hobday en gestion des arts, qui sont décernés à des gestionnaires des arts talentueuses et talentueux pour des activités de perfectionnement professionnel et de mentorat, le Conseil des arts a récompensé deux leaders exceptionnelles : Toyin Lafenwa Oladele et Heather Lamoureux. Leur travail visionnaire, ancré dans la communauté, est essentiel pour un secteur des arts plus inclusif et plus résilient.

Par le biais de contributions financières stratégiques, le Conseil des arts a également investi dans une série d'initiatives stratégiques dirigées par d'autres bailleurs de fonds et des chefs de file du secteur, y compris *Catalyst and Transformation Fund*,

The Future Focus Program, Invent and Adapt et *Thriving Non-Profits*, afin d'appuyer la résilience dans les arts et de favoriser la transformation de l'ensemble du secteur.

En outre, le Conseil des arts du Canada a travaillé à la conception d'améliorations de ses programmes de subventions, en s'appuyant sur la rétroaction du secteur des arts. En particulier, il a noté un appel général à rendre son financement plus flexible et à répondre aux pressions actuelles. En réponse, le Conseil des arts a pris plusieurs mesures pour simplifier son processus de candidature. Par exemple, il a conçu des microsubventions qui seront lancées en 2025-2026 pour financer des activités qui développent et font progresser les carrières ou les pratiques des artistes. Le Conseil des arts a également rationalisé le soutien aux tournées pour les artistes et les organismes artistiques, leur permettant de faire une seule demande pour les tournées nationales et internationales à partir de 2025-2026.

Ensemble, ces initiatives reflètent une évolution délibérée vers un financement public plus adaptable et plus réactif, qui soutient non seulement la création et la présentation d'œuvres d'art, mais qui inclut également les systèmes et les structures nécessaires aux artistes et aux organismes pour prospérer au fil du temps. En fondant ses actions sur des données et en procédant à des améliorations continues, le Conseil des arts s'adapte activement à l'évolution des besoins et des aspirations du secteur qu'il sert.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

Instaurer la confiance par l'engagement et la transparence

En 2024-2025, le Conseil des arts du Canada a approfondi son engagement et accru sa transparence avec le secteur des arts, instaurant ainsi la confiance essentielle à l'accomplissement de son mandat de bailleur de fonds public national des arts au Canada. Pour atteindre cet objectif, le Conseil des arts a accordé la priorité aux possibilités de dialogue ouvert et de collaboration étroite avec le secteur sur ses politiques, ses programmes et ses initiatives.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil des arts du Canada a réalisé d'importants progrès dans la modernisation de ses systèmes d'octroi de subventions au cours de l'année écoulée. L'exercice 2024-2025 a été crucial dans la préparation de la mise à jour du portail des subventions du Conseil des arts, bien qu'il ne soit pas encore lancé. Cette modernisation représente le fruit d'une longue période de recherche et de conception, menée en réponse aux commentaires des artistes et des organismes artistiques. L'objectif est de renforcer et de rationaliser l'expérience des utilisatrices et utilisateurs. Une fois le portail mis en œuvre, il sera plus facile pour les utilisatrices et utilisateurs de créer un profil et de rechercher des possibilités de financement. Ce travail souligne l'engagement permanent

du Conseil des arts à améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la réactivité de ses services. Tout au long de ce processus, le Conseil des arts a communiqué de manière active et transparente des mises à jour à la communauté artistique dans des infolettres régulières.

De plus, le Conseil des arts du Canada a organisé 53 webinaires destinés à partager des renseignements sur ses principaux programmes de subventions. Ces séances comprenaient également un webinaire dédié pour aider le secteur à comprendre les changements à venir dans les programmes du Conseil des arts et la mise à jour du portail de financement. Les webinaires ont réuni près de 7 000 artistes et administratrices et administrateurs des arts dans tout le pays.

Le Conseil des arts du Canada a également lancé une infolettre régulière qui offre aux abonnées et abonnés de la communauté artistique et d'ailleurs un accès facile à de l'information importante et pertinente dans un format clair et facile à comprendre. Par exemple, l'infolettre comprend des mises à jour sur les programmes, des conseils utiles pour les candidates et candidats et des histoires célébrant l'impact des arts et du financement des arts.

Cette année, le Conseil des arts du Canada a accru la transparence et l'accessibilité des données en partageant les résultats des concours et des programmes. Il a publié des tableaux de données ouvertes pour plusieurs des concours des programmes *Explorer et créer*, *Rayonner au Canada* et *Rayonner à l'international* qui ont eu lieu en 2023-2024. Afin d'améliorer l'accessibilité et la transparence des données, le Conseil des arts a mis au point des outils tels qu'un tableau de bord interactif qui aide les utilisatrices et utilisateurs à explorer les principaux résultats du *Sondage éclair de la communauté artistique*.

Le Conseil des arts du Canada a également joué un rôle important en tant que rassembleur du secteur des arts au cours de l'exercice écoulé, en réunissant le secteur pour un dialogue ouvert sur les défis actuels et les possibilités de collaboration. En novembre 2024, le Conseil des arts a organisé *Confluence*, un rassemblement national de représentantes et représentants d'organismes de services aux arts et de la communauté des Organismes publics de soutien aux arts du Canada. Cet événement constitue le point culminant d'un engagement continu avec les partenaires et les parties prenantes. Il a créé un espace de partage des connaissances et de discussion sur la manière dont les nombreuses actrices et nombreux acteurs du secteur des arts peuvent harmoniser leur travail, entre les secteurs et les disciplines, afin d'avoir un plus grand impact collectif sur la société canadienne.

Le Conseil des arts du Canada a également mené des efforts pour raconter et promouvoir les retombées des arts sur la société canadienne. Pour ce faire, le Conseil des arts a rassemblé et partagé des recherches et des preuves, en lançant une page web sur l'impact des arts, un outil destiné à aider les artistes et les organismes artistiques à communiquer les retombées de leur secteur aux décideurs, aux dirigeantes et dirigeants communautaires et aux publics des arts.

La directrice et chef de la direction du Conseil des arts du Canada, Michelle Chawla, a communiqué les retombées des arts – économiques, sociales et culturelles – dans le cadre de plusieurs conversations publiques nationales importantes et de lettres adressées à la communauté. Elle a notamment participé au Sommet économique Canada–États-Unis, où elle

a défendu les contributions du secteur à l'emploi, au produit intérieur brut (PIB) et au tourisme. En outre, le Conseil des arts a soutenu le secteur dans ses efforts de collecte et de partage de renseignements sur ses retombées, y compris la toute première étude d'impact économique de l'Association canadienne de la musique sur scène, intitulée *Écoute Active : comprendre la puissance économique et le potentiel de l'industrie de la musique live au Canada*.

Ces efforts d'établissement de liens, de consultation et de promotion du secteur des arts se trouvent au cœur du fonctionnement du Conseil des arts du Canada en tant que bailleur de fonds public national et gestionnaire de confiance de l'investissement public.

Commission canadienne pour l'UNESCO

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO), qui relève du Conseil des arts du Canada, soutient l'engagement multilatéral du Canada à l'égard de l'UNESCO depuis 1957. Son mandat vise à aider les Canadiennes et les Canadiens à partager leurs connaissances à l'échelle locale et mondiale afin de créer de meilleures sociétés et d'instaurer la paix dans l'esprit des gens. La CCUNESCO rassemble des gardiennes et gardiens du savoir et encourage le dialogue, la collaboration et l'échange dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information.

Éducation

CCUNESCO a pris des mesures concrètes pour faire avancer la priorité absolue de l'UNESCO en matière d'éducation : promouvoir un apprentissage qui répond aux défis du développement durable, tels que le changement climatique, la biodiversité et les modes de vie durables. Avec le soutien d'Environnement et Changement climatique Canada, la CCUNESCO a commandé une analyse de l'environnement national pour évaluer l'état actuel de l'éducation au développement durable (EDD) au Canada et a animé deux groupes de travail pour soutenir et conseiller la CCUNESCO dans l'élaboration d'une boîte à outils dont la publication est prévue pour 2025. Cette boîte à outils fournira aux pédagogues des ressources en matière d'EDD et des conseils sur la manière d'intégrer les pratiques de l'apprentissage autochtone inspiré de la terre respectueusement.

Culture

Dans le cadre de ses efforts pour soutenir la Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies, la CCUNESCO a établi un partenariat avec Supporting Indigenous Language Revitalization de l'Université d'Alberta pour publier une boîte à outils pratiques sur la documentation des langues autochtones. La boîte à outils constitue un guide facile à suivre qui permet à toute personne de s'impliquer dans le travail de revitalisation linguistique.

Sciences sociales et humaines

Depuis l'automne 2024, Africville est le premier lieu d'histoire et de mémoire de l'UNESCO lié à l'esclavage et à la traite au Canada. Cette désignation historique reconnaît Africville comme une importante communauté noire des Maritimes établie au



Illustration de l'artiste anishinaabe Bridget George, tirée du guide *La documentation pour protéger sa langue*.

milieu du XIXe siècle par des colons noirs, dont beaucoup avaient été réduits en esclavage.

Sciences naturelles

La région de la biosphère de Manicouagan-Uapishka, située sur le territoire traditionnel de la communauté innue de Pessamit au Québec, est l'une des 19 réserves de biosphère de l'UNESCO au Canada. Cette année, elle a joué un rôle de premier plan sur la scène mondiale en accueillant une conférence internationale consacrée au renforcement du leadership des sites de l'UNESCO dans les régions de l'Atlantique Nord et de l'Arctique. Organisé en collaboration avec la Nordic Atlantic

Coopération et avec le soutien de la CCUNESCO et du gouvernement du Québec, l'événement a rassemblé des gestionnaires de sites de l'UNESCO, des ministres, des responsables de politiques et d'autres leaders à l'échelle internationale afin de définir une feuille de route commune pour renforcer les retombées des sites de l'UNESCO dans le Nord en matière d'adaptation au changement climatique, de conservation, de biodiversité et de tourisme durable.

Communication et information

Cette année, trois nouvelles archives ont été ajoutées au Registre de la Mémoire du monde du Canada, administré par la CCUNESCO pour sauvegarder et promouvoir l'accès au patrimoine documentaire d'importance nationale. Il s'agit notamment des archives documentant le service des Canadiens noirs dans le 2e Bataillon de construction, qui racontent l'histoire des soldats noirs ayant servi dans une unité ségréguée des Forces militaires du Canada outre-mer pendant la Première Guerre mondiale; du manuscrit original écrit à la main du célèbre roman *Anne... la maison aux pignons verts* de Lucy Maud Montgomery; et de la collection des Archives canadiennes du mouvement des femmes, qui comprend des documents de centaines de regroupements de femmes et de personnes engagées dans le mouvement féministe au Canada des années 1960 aux années 1990.

En conclusion, ces faits saillants de la période 2024-2025 montrent comment le Conseil des arts du Canada a renforcé le secteur des arts. Grâce à des investissements soutenus, à un engagement significatif et à une volonté d'ouverture, le Conseil des arts a veillé à ce que les arts restent un

élément vital et accessible de la société canadienne. Le travail continu du Conseil des arts renforce la valeur des arts pour bâtir des communautés plus fortes, permettre l'expression culturelle et enrichir les expériences quotidiennes des personnes partout au pays et au-delà.



Des employés collaborent dans les bureaux du Conseil des arts du Canada. Photo : Christian Lalonde

GOUVERNANCE

Mandat du conseil d'administration

Le Conseil des arts du Canada est dirigé par une directrice ou un directeur et chef de la direction nommé par la gouverneure ou le gouverneur en conseil et régi par un conseil d'administration composé d'une présidence, d'une vice-présidence et de neuf autres membres de différentes régions du Canada. Le mandat des membres a une durée déterminée. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par année.

L'ensemble des membres du conseil d'administration siègent à titre indépendant. La directrice et chef de la direction et le comité de direction assistent aux réunions du conseil d'administration pour fournir de l'information et rendre compte des activités de l'organisation, mais il n'y a que les membres du conseil d'administration qui peuvent voter et prendre des décisions.

Le conseil d'administration du Conseil des arts du Canada surveille les politiques, les programmes et les budgets de l'organisation, ainsi que les décisions relatives à l'octroi de subventions et à la planification stratégique. Le Conseil des arts du Canada rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire de la ou du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes.

Les principales responsabilités du conseil d'administration sont décrites dans les *Règlements* et la *Politique de gouvernance du Conseil des arts du Canada*.

Points saillants

En 2024-2025, le conseil d'administration a :

- organisé quatre réunions, dont une à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'une réception communautaire, ce qui a donné la possibilité d'échanger et de collaborer avec des parties prenantes;
- continué d'exercer son rôle de supervision quant à la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2026, au profil de risque du Conseil des arts et aux plans d'atténuation des risques;
- approuvé le renouvellement du mandat du président du comité de placements ainsi que le renouvellement du mandat du président et la nomination de la vice-présidente du comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO;
- continué d'encadrer le virage numérique du Conseil des arts, qui vise à moderniser les systèmes et l'infrastructure de technologie de l'information, y compris le Système de gestion de la clientèle et des subventions ainsi que les processus d'octroi de subventions et de prix;
- approuvé des modifications à apporter à différentes politiques du Conseil des arts, y compris l'*Énoncé de la politique de placements et des objectifs de rendement* et la *Politique de délégation des pouvoirs financiers*;

- approuvé le budget de fonctionnement et d’immobilisations, les états financiers annuels et le Plan continu d’audit interne fondé sur les risques de 2024-2025 à 2026-2027; et
- tenu l’Assemblée publique annuelle du Conseil, le 19 mars 2025.

Une culture de conduite éthique

À titre de titulaires de charge publique à temps partiel, les membres du conseil d’administration doivent se conformer à la *Loi sur les conflits d’intérêts* et au *Code de valeurs et d’éthique de la fonction publique*. Le conseil d’administration doit produire un rapport annuel sur les conflits d’intérêts réels, apparents ou potentiels et les déclarer au fur et à mesure qu’ils se produisent.

Composition du conseil d’administration

En date du 31 mars 2025, il y a un poste vacant au conseil d’administration.

Efficacité du conseil d’administration

Grâce à une formation continue et à des séances d’orientation, les membres du conseil d’administration sont en mesure de s’acquitter efficacement de leurs fonctions. Les nouveaux membres du conseil d’administration suivent un programme d’accueil et d’intégration complet.

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le conseil d’administration procède à l’évaluation du rendement de l’ensemble de ses membres et comités. Ce processus permet de cerner les principaux thèmes et enjeux en ce qui concerne la formation et le perfectionnement des membres du conseil d’administration, de tenir à jour leurs connaissances et de faire en sorte que les membres s’acquittent efficacement de leur mandat.

Comités du conseil d’administration

Les comités du conseil d’administration rehaussent l’efficacité globale de cette instance en assurant une supervision et un suivi étroits des secteurs d’activité revêtant un intérêt particulier. Les rôles et responsabilités de ces comités ainsi que les exigences en matière de production de rapports sont définis dans les *Règlements du Conseil des arts du Canada*. Le conseil d’administration compte quatre comités permanents :

Comité exécutif

Le comité exécutif agit au nom du conseil d’administration entre les réunions de ce dernier (à l’exception des points concernant l’approbation ou la modification des règlements, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel). La directrice ou le directeur et chef de la direction siège au comité exécutif, sans toutefois détenir de droit de vote.

Le comité exécutif ne s’est pas réuni en 2024-2025.

Membres : Jesse Wentte (président), Marie Pier Germain (vice-présidente), Ingrid Leong (présidente du comité de l’audit et des finances) et Cheryl Hickman (présidente du comité de gouvernance et de sélection).

Comité de l’audit et des finances

Le comité de l’audit et des finances examine les résultats financiers du Conseil des arts et assure l’intégrité, l’efficacité et l’exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions d’audit du Conseil des arts. Des représentantes et représentants du Bureau du vérificateur général du Canada et des auditrices et auditeurs internes sont invités à participer aux réunions.

Membres : Ingrid Leong (présidente), Karl Schwonik et Charlie Wall-Andrews.

Comité de gouvernance et de sélection

Le comité de gouvernance et de sélection procède à un examen continu et formule des recommandations au conseil d’administration afin qu’il s’acquitte de ses responsabilités de gestion et de surveillance des questions liées à la gouvernance organisationnelle, à la conduite des affaires du conseil d’administration, aux stratégies portant sur les ressources humaines et d’autres questions connexes.

Membres : Cheryl Hickman (présidente), Stephane Moraille, Ben Nind, Jan-Fryderyk Pleszczynski et Gaëtane Verna (jusqu’au 29 septembre 2024).

Comité de placements

Le comité de placements surveille le portefeuille de placements du Conseil des arts et formule des conseils spécialisés en la matière, ce qui l’amène notamment à recommander des politiques en matière de placements, à embaucher des gestionnaires de fonds et à encadrer leurs activités.

Membres : Ingrid Leong, Irfhan Rawji et spécialistes externes : Michael White (président), Paul Robillard, Kim Shannon, Helen Kearns, Denis Larose, Jean-François Pépin, Lally Rementilla et Brenda Eaton.

Groupes consultatifs

Stephane Moraille est la représentante du conseil d’administration au comité exécutif de la Commission canadienne pour l’UNESCO.

Ben Nind est le représentant du conseil d’administration auprès du réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada.

Divulgence proactive

La divulgation des subventions et des contributions ainsi que des frais de voyage et d’hébergement des membres du conseil d’administration et de la haute direction,

des contrats conclus pour des montants supérieurs à 10 000 \$, de la reclassification des postes et des rapports sommaires sur les demandes d'accès à l'information sont affichés sur le site web du Conseil des arts et le portail Gouvernement ouvert.

Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la *Politique sur la divulgation interne d'informations concernant des actes fautifs dans le milieu de travail* du Conseil des arts du Canada, qui répond aux exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, un rapport trimestriel sur la divulgation d'actes répréhensibles en milieu de travail est présenté au comité de l'audit et des finances. En 2024-2025, aucun acte répréhensible en milieu de travail n'a été rapporté.

Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration comprend une provision annuelle et une indemnité journalière. Les

membres du conseil d'administration peuvent aussi se faire rembourser leurs frais de déplacement. La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par la gouverneure ou le gouverneur en conseil, conformément au paragraphe 6(1) de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*. Les indemnités journalières sont fixées dans les *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État* publiées par le Bureau du Conseil privé. La provision annuelle est versée au prorata :

- présidence : 8 800 \$;
- vice-présidence : 4 700 \$;
- autres membres : 4 400 \$.

Les indemnités journalières sont des montants quotidiens fournis pour le temps consacré aux affaires du conseil d'administration et du Conseil des arts :

- présidence : 375 \$;
- vice-présidence : 325 \$;
- autres membres : 325 \$.

Haute direction

En date du 31 mars 2025, la composition du comité de direction était la suivante : Michelle Chawla, directrice et chef de la direction; Eva Jacobs, dirigeante principale des finances, de l'administration et de la sécurité; Lise Ann Johnson, directrice générale des programmes de subventions aux arts; Joanne Larocque-Poirier, directrice générale des communications et du rayonnement des arts; Yves-Gérard Méhou-Loko, secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO; Éric Sauvé, dirigeant principal de l'information; et Sanjay Shahani, directeur général des stratégies et des affaires publiques.



Au 31 mars 2025, le comité de direction était composé ainsi (de gauche à droite) : Éric Sauvé, dirigeant principal de l'information; Joanne Larocque-Poirier, directrice générale, Communications et rayonnement des arts; Sanjay Shahani, directeur général, Stratégies et affaires publiques; Michelle Chawla, directrice et chef de la direction; Yves-Gérard Méhou-Loko, secrétaire général, Commission canadienne pour l'UNESCO; Lise Ann Johnson, directrice générale, Programmes de subventions aux arts; Eva Jacobs, dirigeante principale des finances, de l'administration et de la sécurité.

PHOTO : CHRISTIAN LALONDE

Membres du conseil d'administration

En date du 31 mars 2025, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :



Jesse Wente
Président
Toronto, Ontario



Marie Pier Germain
Vice-présidente
Montréal, Québec



Cheryl Hickman
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador



Ingrid Leong
Vancouver,
Colombie-Britannique



Stephane Moraille
Boucherville, Québec



Ben Nind
Yellowknife, Territoires
du Nord-Ouest



Jan-Fryderyk Pleszczynski
Montréal, Québec



Irfhan Rawji
Calgary, Alberta



Karl Schwonik
Calgary, Alberta



Charlie Wall-Andrews
Toronto, Ontario

Réunions du conseil d'administration et des comités et assiduité
(du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

	Réunions du conseil d'administration	Comité de l'audit et des finances	Comité de gouvernance et de sélection	Comité de placements
Nombre total de réunions	4	5	4	4
Jesse Wente	4/4	Membre d'office	Membre d'office	Membre d'office
Marie Pier Germain	4/4	Membre d'office	Membre d'office	Membre d'office
Cheryl Hickman	4/4	S. O.	4/4	S. O.
Ingrid Leong	4/4	5/5	S. O.	3/4
Stephane Moraille	4/4	S. O.	3/4	S. O.
Ben Nind	4/4	S. O.	4/4	S. O.
Jan-Fryderyk Pleszczynski	4/4	S. O.	4/4	S. O.
Irfhan Rawji	4/4	S. O.	S. O.	4/4
Karl Schwonik	4/4	5/5	S. O.	S. O.
Gaëtane Verna	1/1	S. O.	1/1	S. O.
Charlie Wall-Andrews	4/4	5/5	S. O.	S. O.

Remarque

- Le mandat de Gaëtane Verna comme membre du conseil d'administration s'est terminé le 29 septembre 2024.

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

POINTS SAILLANTS

En 2024-2025, dans la foulée de l'annonce du gouvernement du Canada concernant la réaffectation de fonds par l'intermédiaire de l'initiative Recentrer les dépenses gouvernementales, le Conseil des arts a décidé de mettre fin à son Fonds d'innovation stratégique. Le Conseil des arts modernise également ses systèmes, programmes et processus de subventions pour offrir à la communauté artistique une expérience harmonieuse, accessible, efficace et sécurisée. Durant la période de transition entourant la modernisation du portail, la demande a été moins forte que prévu pour le programme Explorer et créer.

Par conséquent, les dépenses en subventions ont diminué d'environ 12 millions de dollars. La baisse des crédits parlementaires du Conseil des arts a également entraîné une diminution supplémentaire de 3,8 millions de dollars des dépenses en subventions.

Le Conseil des arts reportera ses économies non utilisées de 14,3 millions de dollars en 2025-2026, après la révision de ses programmes, pour créer des composantes nouvelles et fusionnées qui seront ajoutées au portail de financement actualisé plus tard en 2025. Les composantes offriront une assistance plus souple et complète et couvriront un vaste éventail d'activités et de dépenses dans une seule et même demande.

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Total des revenus et des crédits parlementaires	387 192	398 627	397 320
Total des charges	387 186	368 682	386 038
Excédent annuel des activités	6	29 945	11 282

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, le Conseil des arts fait état d'un excédent annuel des activités de 29,9 millions de dollars.

L'excédent est principalement attribuable à un écart positif de 10 millions de dollars dans les revenus nets de placements réalisés, de même qu'à une diminution des dépenses de 14,3 millions de dollars en subventions, en paiements aux autrices et auteurs et en prix, et à des économies de 5 millions de dollars en frais administratifs généraux et en dépenses des services à la communauté artistique.

(en milliers de dollars)	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Subventions et contributions	298 800	284 360	308 773
Programme du droit de prêt public	14 688	14 883	14 783
Prix et bourses	3 199	3 113	2 012
	316 687	302 356	325 568

Les dépenses en subventions, en paiements aux autrices et auteurs et en prix ont totalisé 302,4 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025. Elles sont inférieures aux valeurs budgétées pour plusieurs raisons, notamment la suppression du Fonds d'innovation stratégique, la demande moins forte que prévue pour le programme Explorer et créer, et la réduction des crédits parlementaires de 3,8 millions de dollars dans la foulée de l'initiative Recentrer les dépenses gouvernementales.

Le Programme du droit de prêt public (DPP) remet des paiements annuels aux autrices et auteurs dont les œuvres se trouvent dans les bibliothèques publiques canadiennes. Le montant total des paiements annuels versés dans le cadre du Programme du DPP demeure stable à environ 15 millions de dollars depuis 2019-2020.

Le Conseil des arts a aussi affecté 3,1 millions de dollars en prix et en bourses qui soulignent le mérite artistique et l’innovation au Canada, soit une augmentation de 1,1 million de dollars comparativement à l’exercice précédent. Cette différence s’explique par le fait que les bourses de recherche Killam ont remis quinze prix cette année comparativement à un seul l’année dernière. Depuis avril 2022, le programme des prix Killam est administré par le Conseil national de recherches du Canada dans le cadre d’un partenariat avec le Conseil des arts.

Les frais administratifs généraux, qui représentent 6,8 % des dépenses totales, se sont élevés à 24,9 millions de dollars pour l’exercice clos le 31 mars 2025. Ces frais sont inférieurs de 4 millions de dollars aux prévisions budgétaires, principalement en raison de services professionnels et spéciaux moins élevés que prévu.

Sommaire de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars)	2025	2024
Total des actifs financiers	636 701	603 109
Total des passifs	175 834	191 564
Actifs financiers nets	460 867	411 545
Actifs non financiers	27 227	28 221
Excédent accumulé	488 094	439 766

Les actifs financiers comprennent les liquidités, les comptes débiteurs et les placements de portefeuille. Bien que les liquidités aient diminué de 6,4 millions de dollars cette année, le fonds de dotation du Conseil des arts et le fonds Killam ont respectivement généré un rendement annuel positif de 10,7 % et de 10,6 %, comparativement à 11,5 % et à 11,4 % en 2023–2024. Grâce à ces résultats positifs, le portefeuille de placements affiche une croissance de 41,2 millions de dollars avec une juste valeur de 591,3 millions de dollars au 31 mars 2025.

Le portefeuille global a fourni un excédent de 10 millions de dollars en revenus nets de placement réalisés par rapport au montant budgété de 20,1 millions de dollars. Selon la politique comptable afférente aux placements du Conseil des arts, tout revenu de placement supérieur au montant budgété approuvé doit, au minimum, être réinvesti dans le portefeuille afin de préserver le capital. Ainsi, pour cet exercice, 29,0 millions de dollars ont été transférés de l’excédent accumulé provenant de l’exploitation à la réserve de l’excédent de revenus de placements.

En 2024-2025, le Conseil des arts a mis à jour son profil de risque, présenté au conseil d’administration en janvier 2025, en tenant compte du contexte dans lequel le Conseil des arts réalise ses activités ainsi que des risques auxquels est confronté le secteur qu’il sert. Le profil de risque du Conseil des arts sert d’élément clé dans la planification stratégique et opérationnelle et dans l’organisation et la hiérarchisation des plans d’action de la gestion.

SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS FINANCIERS

(en milliers de dollars)	2025	2024
Actifs financiers		
Trésorerie	42 093	48 519
Débiteurs	3 356	4 492
Placements de portefeuille	591 252	550 098
Total des actifs financiers	636 701	603 109

Au 31 mars 2025, le total des actifs financiers s’établissait à 636,7 millions de dollars, soit une hausse de 33,6 millions de dollars par rapport à l’exercice précédent.

Bien que les activités de fonctionnement aient généré un excédent de 29,9 millions de dollars et que les activités d’investissement aient produit 14,2 millions de dollars, les liquidités ont tout de même diminué de 6,4 millions de dollars, principalement en raison des dépenses de fonctionnement, notamment la diminution de 29,9 millions de dollars des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer et le réinvestissement de 24,7 millions de dollars en revenus d’investissement, qui n’ont pas été encaissés. Les liquidités provenant des activités d’investissement sont principalement liées au prélèvement annuel de 3,5 % que le Conseil des arts peut faire sur ses placements et qui totalisait 13,3 millions de dollars en 2024-2025.

Les marchés financiers ont affiché des rendements variables pour les différentes classes d’actifs : actions canadiennes (+8,4 %), actions mondiales (+12,0 %), titres à revenu fixe (+8,2 %), immobilier (+2,1 %) et infrastructures (+15,2 %), pour un rendement global positif du portefeuille de 10,7 %. Par conséquent, la juste valeur du portefeuille de placements du Conseil des arts a augmenté.

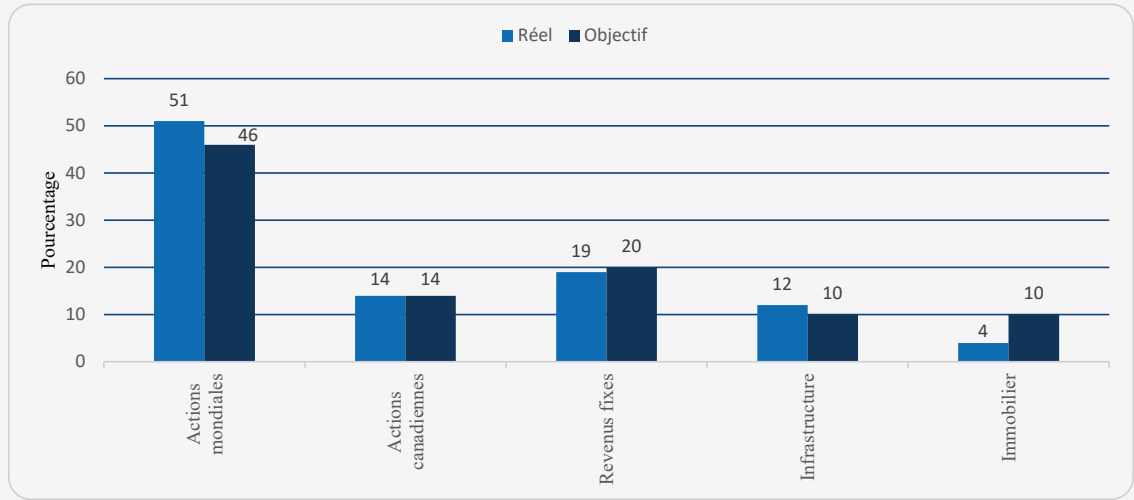
Le Conseil des arts investit dans des parts de fonds communs qui sont administrés par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés en vertu de *l’Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement (EPOP)* et de *l’Énoncé du conseil d’administration sur les principes de placement*, qui sont tous les deux approuvés par le conseil d’administration. Les objectifs du portefeuille consistent à produire un rendement réel à un taux d’au moins 3,5 % sur dix ans en complément des crédits parlementaires et à financer les bourses et prix offerts grâce au fonds Killam et aux autres fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d’achat du capital de dotation. Le fonds Killam et les fonds spéciaux représentent des apports reçus sous forme de dons et de legs et grevés d’affectations à des fins précises par les donatrices et les donateurs. Le fonds Killam doit être conservé dans un portefeuille de placements distinct consolidé aux fins d’établissement de rapports. Les fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille de placements du Conseil des arts, et une part proportionnelle est calculée pour chaque contribution, selon la juste valeur du portefeuille de placements au moment où la contribution est reçue.

Pour la gestion et la supervision de son portefeuille, le Conseil des arts est assisté d’un comité de placements formé de spécialistes indépendants du domaine des placements qui connaissent bien les catégories d’actifs dans lesquelles il investit. Deux membres du conseil d’administration du Conseil des arts siègent également au comité de placements. De plus, le Conseil des arts a recours aux services d’un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d’épauler le comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le comité de placements examine la politique de placements du Conseil des arts et, lorsqu’il le juge nécessaire et approprié, il recommande des rajustements à la composition de l’actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille ou à la politique de dépenses, le taux étant actuellement fixé à 3,5 % fois la moyenne mobile de la valeur marchande du fonds au cours des trois dernières années. Pendant chacune de ses réunions trimestrielles, le comité de placements évalue l’incidence de la mise en œuvre de la politique sur le portefeuille grâce aux mises à jour fournies régulièrement par les gestionnaires de placements et à une évaluation approfondie du rendement du portefeuille.

Le tableau suivant présente la composition réelle de l’actif, ainsi que les objectifs de répartition de l’actif pour le portefeuille.

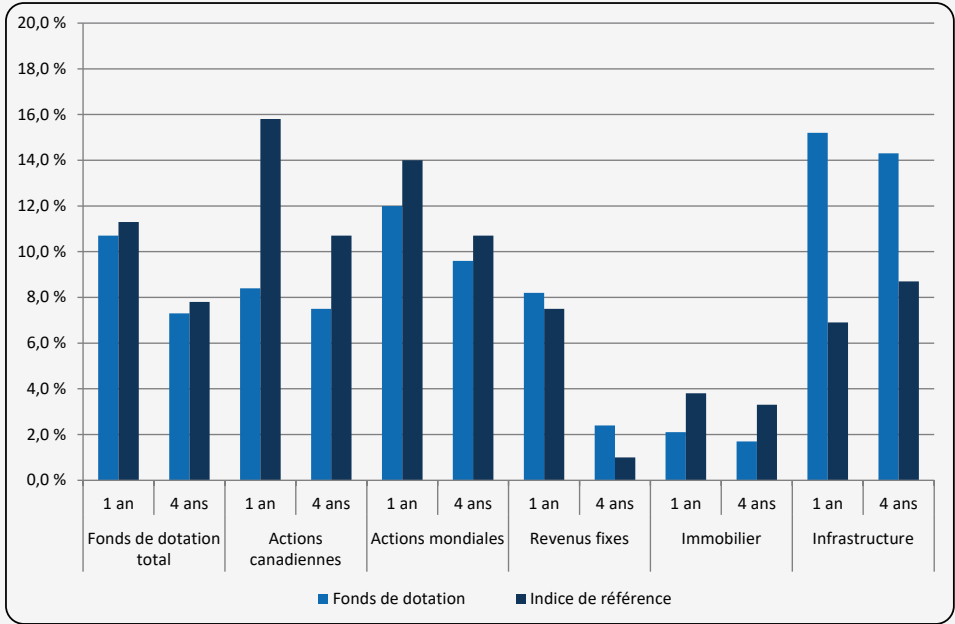
Composition de l’actif au 31 mars 2025



Si l’affectation réelle dans les fonds immobiliers représente seulement la moitié de sa cible, elle demeure dans la fourchette de 0 % à 15 % indiquée dans l’EPOP. Le comité de placements est actuellement à la recherche d’une nouvelle ou d’un nouveau gestionnaire pour le fonds d’investissement immobilier. Une fois que cette personne aura été sélectionnée, l’affectation excessive dans les actifs d’actions mondiales sera en partie transférée dans les fonds immobiliers pour ramener les deux classes d’actifs plus près de leur cible.

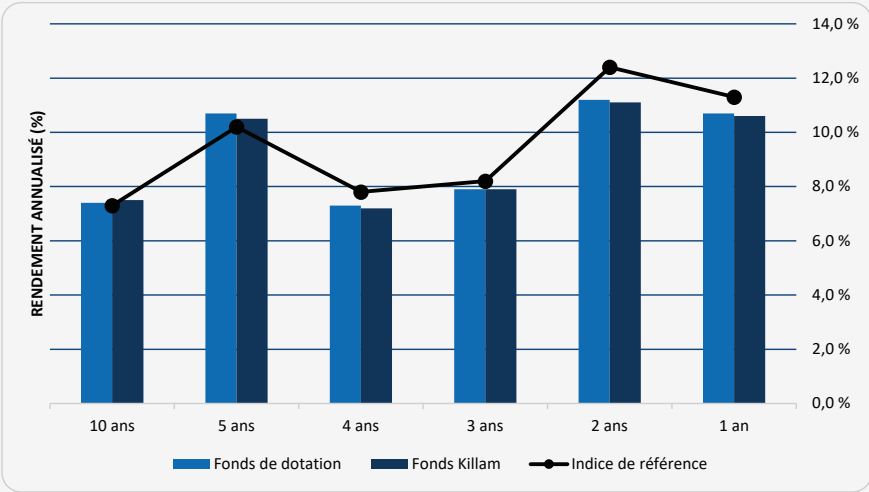
Le graphique suivant présente le rendement de toutes les catégories d’actifs pour les périodes d’un an et de quatre ans se terminant le 31 mars 2025.

Rendement annuel par catégorie d’actifs



Le graphique suivant illustre, pour diverses périodes, le rendement annualisé du portefeuille du fonds de dotation et des fonds spéciaux du Conseil des arts, ainsi que celui du fonds Killam, en regard de l’indice de référence. Il montre que la diversification du portefeuille a contribué à maintenir les résultats au-dessus de l’objectif à long terme de 3,5 % sur 10 ans.

Rendement annualisé du portefeuille



Passif

Au 31 mars 2025, le total des passifs s’établissait à 175,8 millions de dollars, soit une diminution de 15,7 millions de dollars par rapport à l’exercice précédent, comme le montre le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Passifs		
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	57 065	86 965
Créditeurs et charges à payer	8 658	7 206
Revenus reportés	7 068	5 049
Avantages sociaux futurs	6 248	5 955
Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe	96 795	86 389
Total des passifs	175 834	191 564

Cette diminution du passif total comprend la baisse de 29,9 millions de dollars dans les subventions, les paiements aux autrices et auteurs et les prix à payer par rapport à 2023-2024, laquelle est compensée par une augmentation de 10,4 millions de dollars des revenus reportés (contributions grevées d’affectations d’origine externe). Celle-ci est due à l’augmentation de la valeur marchande du portefeuille, dont une partie est grevée d’affectations d’origine externe.

Les autres éléments de passif sont les suivants :

- Les comptes créditeurs et les charges, qui représentent les paiements versés à divers fournisseurs ou gestionnaires pour des services rendus, ainsi que des passifs salariaux engagés ou courru au 31 mars 2025. Ce montant de 1,5 million de dollars est lié aux honoraires des services professionnels supplémentaires requis pour la conception du nouveau portail.
- Les revenus reportés, qui comprennent les avantages incitatifs relatifs au bail du 150, rue Elgin, à Ottawa, ceux-ci étant amortis au cours de la période de location restante, les revenus de location reportés de la Banque d’art du Conseil des arts ainsi que d’autres revenus reportés pour des initiatives spécifiques. Les revenus reportés comprennent aussi les legs reçus par le Conseil des arts jusqu’à ce qu’on décide si ces fonds seront investis ou maintenus à perpétuité, ou encore enregistrés comme revenus reportés et payés au même taux que le legs. La valeur des legs reçus par le Conseil des arts en 2024-2025 s’élevait à 2,5 millions de dollars.
- Les avantages sociaux futurs du personnel, qui correspondent à des indemnités de départ et à des avantages postérieurs au départ à la retraite de certains employées et employés et retraitées et retraités du Conseil des arts.

Actifs non financiers

(en milliers de dollars)	2025	2024
Immobilisations corporelles	6 107	6 806
Actifs de la Banque d’art	19 975	19 924
Instruments de musique	1	1
Frais payés d’avance	1 144	1 490
Total des actifs non financiers	27 227	28 221

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de bureau et le matériel informatique, les logiciels achetés ou conçus et dont les droits de propriété reviennent au Conseil des arts, et les améliorations locatives. La diminution nette de 0,7 million de dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique par des acquisitions d’immobilisations de 0,6 million de dollars, compensées par des charges d’amortissement de 1,3 million de dollars.

Actifs de la Banque d’art

La Banque d'art du Conseil des arts possède la plus vaste collection d’art contemporain canadien au monde, soit plus de 17 246 œuvres (17 239 en 2024). Elle offre également des œuvres d’art en location à des sociétés des secteurs public et privé. La collection, capitalisée au coût de 20 millions de dollars dans l’état de la situation financière au 31 mars 2025, est indiquée à la rubrique Actifs de la Banque d’art. La valeur d’expertise totale de la collection était estimée à 87,6 millions de dollars au 31 mars 2025.

Instruments de musique

La Banque d’instruments de musique du Conseil des arts, pour sa part, détient ou gère 25 instruments à cordes, un archet de violon et un archet de violoncelle de qualité ayant une grande valeur historique, prêtés à de jeunes musiciennes et musiciens talentueux pour des périodes de trois ans. Les instruments de musique figurent dans l’état de la situation financière du Conseil des arts à la valeur nominale de 1 000 dollars, étant donné qu’il est impossible d’estimer raisonnablement les avantages futurs associés à ces actifs. La valeur de la Banque d’instruments de musique au 31 mars 2025 était évaluée à 104 851 000 dollars, montant converti d’une valeur de 72 935 000 dollars US au taux de change de 1,44 du 31 mars 2025.

Excédent accumulé

Au 31 mars, l’excédent accumulé était constitué des éléments suivants:

(en milliers de dollars)	2025	2024
Dotation - contribution du gouvernement du Canada	50 000	50 000
Dotation - autres contributions	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements	300 445	271 445
Excédent	28 743	27 798
Total de l'excédent accumulé des activités	416 757	386 812
Gains de réévaluation cumulés	71 337	52 954
Excédent accumulé	488 094	439 766

La contribution du gouvernement du Canada, une dotation de 50 millions de dollars, représente le montant du transfert gouvernemental initial de dotation ayant permis la constitution du Conseil des arts, en 1957. Le principal des dotations grevées d’affectations d’origine externe de 37,6 millions de dollars représente la valeur initiale des autres fonds de dotation qu’a reçus le Conseil des arts (presque entièrement de particuliers) au fil des ans. En inscrivant ces valeurs dans l’excédent accumulé, les dotations, bien que détenues séparément, sont en fait traitées comme s’il s’agissait de revenus.

La réserve totale de 300,4 millions de dollars au 31 mars 2025 représente la somme de l’excédent des revenus de placement, découlant du principal de dotations depuis la fondation du Conseil des arts.

OPÉRATIONS

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Revenus nets de placements réalisés	20 119	30 088	23 358
Autres revenus	3 542	4 256	4 623
Total des revenus	23 661	34 344	27 981
Programmes de transfert	355 604	340 514	360 303
Résultats nets de la Banque d'art	62	56	120
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 544	3 201	2 656
Administration générale	28 976	24 911	22 959
Total des charges	387 186	368 682	386 038
Crédits parlementaires	363 531	364 283	369 339
Excédent annuel des activités	6	29 945	11 282

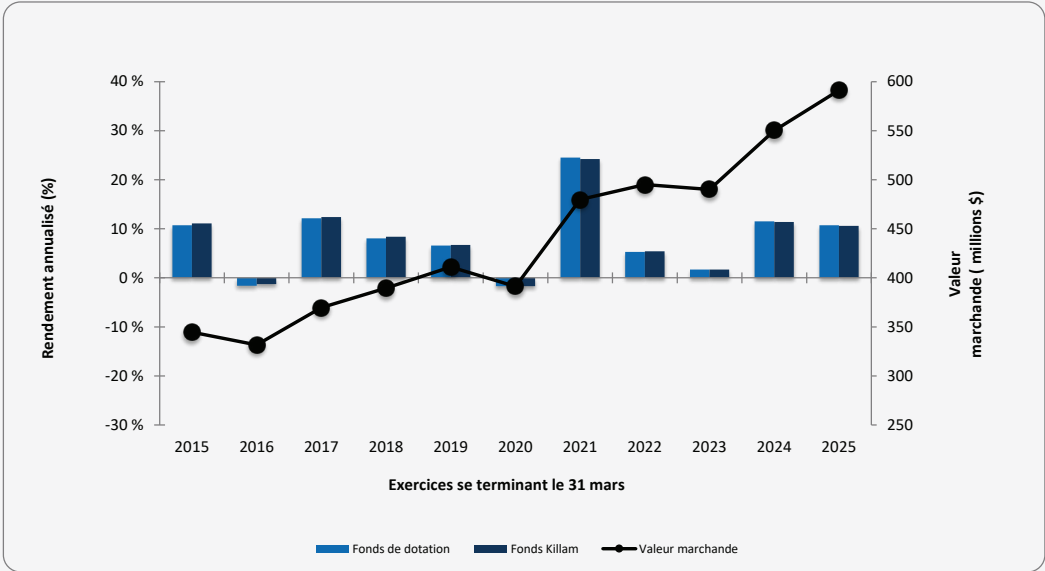
Les résultats financiers nets du Conseil des arts pour l'exercice comportent un excédent de 29,9 millions de dollars en comparaison à un budget équilibré prévoyant un excédent de 6 000 dollars. L'excédent est principalement attribuable à un écart positif de 10,0 millions de dollars dans les revenus nets de placements réalisés en comparaison de ceux établis dans le budget et à des coûts de prestation des programmes de transfert et des frais d'administration générale inférieurs à ce qui était prévu de 15,1 millions de dollars et de 4,1 millions de dollars, respectivement.

Revenus de placements

Les marchés financiers sur lesquels le Conseil des arts investit sont diversifiés et, en 2024-2025, le fonds de dotation et les fonds spéciaux du Conseil des arts ainsi que le fonds Killam ont affiché un rendement annuel positif de 10,7 % et 10,6 %, respectivement. Les revenus nets de placements réalisés, qui s'élèvent à 30,1 millions de dollars, ont dépassé de 10,0 millions de dollars les 20,1 millions de dollars inscrits au budget, les dividendes et autres revenus distribués ayant dépassé les attentes.

Le graphique suivant représente le rendement annuel des placements du Conseil des arts depuis 2015 ainsi que l'influence de ces placements sur la valeur marchande en fin d'exercice. Il montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placement dépassent ceux prévus au budget, le Conseil des arts réinvestit l'excédent afin d'assurer la croissance des fonds. Cette approche proactive vise à assurer une stabilité supplémentaire et une croissance à long terme du portefeuille d'investissement du Conseil des arts.

Rendement annuel du portefeuille



Crédits parlementaires

Le financement du Conseil provient principalement de crédits parlementaires votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux préférentiel, dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les crédits reçus par le Conseil des arts dans le cadre du budget principal des dépenses et du budget supplémentaire totalisaient 364,3 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 5,1 millions de dollars par rapport à 2023-2024. La majeure partie de cette baisse, soit 3,6 millions de dollars, est attribuable à l'initiative Recentrer les dépenses gouvernementales du gouvernement du Canada. Le reste est imputable à la réception par le Conseil des arts d'un ajustement ponctuel de la rémunération à l'exercice précédent, après la ratification de la convention collective actuelle.

Autres revenus

Totalisant 4,3 millions de dollars, les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs. Au cours de l'année, le Conseil des arts a récupéré 3,2 millions de dollars en subventions non utilisées, soit 0,3 million de dollars de moins que prévu au budget et 0,2 million de dollars de moins que l'année précédente. Ces annulations ont soit été demandées par la personne bénéficiaire ou relevées lors d'un examen annuel des dossiers ayant un solde impayé remontant à plus de trois ans. Une fois les annulations répertoriées, une agente ou un agent de programme du Conseil des arts a communiqué avec la personne bénéficiaire et préparé une recommandation d'annulation ou de prolongation de la subvention à présenter à la haute direction pour approbation.

En plus des subventions annulées, les autres revenus comprenaient les cotisations des membres d'Organismes publics de soutien aux arts (OPSAC) et au Canadian Arts Data / Données sur les arts au Canada (CADAC), les revenus découlant de partenariats, les dons et d'autres revenus variés totalisant 1,1 million de dollars.

Charges de programmes

Les charges de programmes pour les exercices prenant fin le 31 mars :

(en milliers de dollars)	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	316 687	302 356	325 568
Prestation des programmes de transfert	35 115	35 220	31 605
Services à la communauté artistique	3 802	2 938	3 130
Résultats nets de la Banque d'art	62	56	120
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 544	3 201	2 656
	358 210	343 771	363 079

En 2024-2025, les dépenses de programmes ont représenté 93,2 % des charges totales du Conseil des arts, qui se sont élevées à 368,7 millions de dollars, une baisse de 0,8 % comparativement à l'exercice précédent. Globalement, les dépenses de programmes ont coûté 19,3 millions de dollars de moins que l'année précédente.

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

Les dépenses de programmes de subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix se sont élevées à 302,4 millions de dollars et étaient inférieures de 14,3 millions de dollars aux dépenses du budget approuvé et de 23,2 millions de dollars à celles de l'année précédente. Cette diminution par rapport à l'année précédente découle d'une combinaison de facteurs, dont la disparition du Fonds d'innovation stratégique, la demande moins élevée que prévue pour le programme Explorer et créer et la réduction de 3,8 millions de dollars du crédit parlementaire en raison de l'initiative Recentrer les dépenses gouvernementales.

En 2024-2025, le Conseil des arts a réinvesti un total de 3,9 millions de dollars en dépenses de subvention, comparativement à 6 millions de dollars l'année précédente, en réaffectant les économies liées aux frais administratifs.

Dans le cadre de son engagement stratégique visant à accroître le soutien direct aux artistes, le Conseil des arts a versé 14,9 millions de dollars aux autrices et auteurs par l'entremise du Programme du droit de prêt public. Le Conseil des arts a aussi affecté 3,1 millions de dollars en prix et en bourses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada. Cela représente une augmentation de 1,1 million de dollars comparativement à l'exercice précédent, en raison du nombre plus élevé de bourses de recherche Killam remises, comme indiqué dans le tableau I.

Prestation des programmes de transfert

Les coûts de prestation des programmes de transfert représentent les coûts directs de l'administration des programmes de subventions, de prix et du droit de prêt public assurée par le Conseil des arts. Représentant 9,6 % des dépenses totales, ils comprennent les salaires, les avantages sociaux, la prestation des programmes, les déplacements, les services professionnels et la promotion des prix. Ces coûts respectaient le budget.

L'augmentation globale de 3,6 millions de dollars des coûts d'exécution des programmes de transfert par rapport à l'exercice précédent est en grande partie attribuable à une augmentation des salaires et des avantages sociaux du personnel de l'ordre de 1,5 million de dollars, conformément à la convention collective ainsi qu'à une augmentation de 3,5 millions de dollars en services professionnels et spéciaux, prévus dans le budget pour le lancement du nouveau portail. Ces coûts ont été compensés par des charges d'amortissement de 0,8 million de dollars centralisées dans l'administration générale, ainsi que de 0,4 million de dollars et 0,3 million de dollars en gestion de l'information et en dépenses des pairs, respectivement.

Services à la communauté artistique

Les services fournis à la communauté artistique comprennent d'autres types de soutien financier, comme des partenariats (qui fournissent des fonds de soutien aux arts), de la recherche, des sommes affectées à des ateliers et à des événements, et l'évaluation des programmes. Ces coûts étaient inférieurs de 0,2 million de dollars à ceux de l'exercice précédent et de 0,9 million de dollars aux coûts prévus au budget. La diminution des dépenses en raison de l'annulation ou du report de partenariats et d'initiatives de réseautage ont contribué au réinvestissement dans des subventions.

Résultats nets de la Banque d'art

Les résultats nets de la Banque d'art sont favorables, puisque son déficit de 56 000 dollars est inférieur de 6 000 dollars à celui prévu au budget et à celui de 64 000 dollars accusé à l'exercice précédent. En plus de ces activités, la Banque d'art expose des œuvres dans les bureaux du Conseil des arts et dans l'espace d'exposition Âjagemô, lequel est ouvert au public et situé au rez-de-chaussée des bureaux du Conseil des arts au 150, rue Elgin.

Commission canadienne pour l'UNESCO

Créée conformément à un décret datant de 1957, la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) soutient les priorités, les réseaux et les activités de l'UNESCO au Canada; elle favorise la participation canadienne à des projets de l'UNESCO au pays et à l'étranger, notamment la prestation de conseils spécialisés et d'aide par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, et fournit des conseils au sujet de l'UNESCO à différentes entités gouvernementales, dont Affaires mondiales Canada. La CCUNESCO affiche des dépenses nettes de 3,2 millions de dollars en 2024-2025, soit une augmentation de 0,5 million de dollars comparativement à l'exercice précédent et 0,7 million de dollars de plus que le budget établi. L'augmentation des dépenses réelles est principalement attribuable au 0,6 million de dollars en dépenses financées par des partenaires en 2023-2024, mais effectués cette année.

Administration générale

Les charges liées à l'administration générale comprennent les coûts associés au conseil d'administration du Conseil des arts et à ses sous-comités, aux communications et aux services généraux (notamment les finances, le service des ressources humaines et du développement organisationnel, les services administratifs, et la gestion ou la technologie de l'information). Elles englobent les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, les locaux, les services professionnels et l'amortissement, entre autres. Se chiffrant à 24,9 millions de dollars, les frais administratifs généraux représentent 6,8 % des dépenses totales, comparativement à 5,9 % en 2023-2024. L'augmentation des pourcentages des dépenses totales est directement liée à la diminution des subventions, des paiements aux autrices et auteurs et des prix remis en 2024-2025 comparativement à l'exercice précédent. Les dépenses liées à l'administration générale étaient inférieures de 4,1 millions de dollars aux valeurs budgétées, mais supérieures de 2,0 millions de dollars à celles de l'année précédente.

Les dépenses réelles en services professionnels et les dépenses en gestion de l’information ont respectivement été inférieures de 5,6 millions de dollars et de 0,5 million de dollars à celles du budget. Elles ont servi à couvrir les coûts de prestation des programmes de transfert et les coûts liés au nouveau portail. L’amortissement et les salaires et avantages sociaux, respectivement supérieurs de 0,8 million de dollars et de 0,7 million de dollars aux valeurs du budget, ont partiellement compensé ces réductions, conformément à la convention collective.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Les gains de réévaluation cumulés des placements de portefeuille au 31 mars 2025 étaient de 71,3 millions de dollars, comparativement à 53,0 millions de dollars en 2023-2024. Il s’agit des gains cumulés non réalisés, nets des montants reclassés à l’état des résultats, lors de la réalisation des variations de la juste valeur des placements de portefeuille non grevés d’affectations d’origine externe.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil des arts d’exécuter son mandat. Le Conseil des arts continue de promouvoir une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette responsabilité est partagée par l’ensemble du personnel. L’objectif principal de la gestion organisationnelle du risque consiste à s’assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil des arts.

Le cadre de gestion du risque du Conseil des arts se fonde sur quatre éléments clés :

- la gouvernance du risque;
- la propension au risque;
- le profil, l’évaluation et l’atténuation des risques; et
- l’atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil des arts repose principalement sur la supervision exercée par son conseil d’administration, directement ou par l’intermédiaire de ses comités; elle vise à s’assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d’administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques touchant le Conseil des arts, notamment en ce qui concerne son profil de risque et les mesures d’atténuation connexes, le rendement financier et le rendement du portefeuille de placements. La haute direction du Conseil des arts est responsable de la gestion du risque, sous la supervision directe du conseil d’administration.

Propension au risque

Le Conseil des arts utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l’organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes.

Profil de risque

Chaque année, le Conseil des arts examine tous les risques recensés, classés selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles sur les activités du Conseil des arts, l’accent étant mis sur les possibles risques opérationnels, financiers et de réputation. Le profil de risque du Conseil des arts, qui énumère les principales sphères de risques et les stratégies d’atténuation pour y remédier, a été présenté au conseil d’administration en janvier 2025.

Les stratégies d’atténuation et les activités connexes sont constamment surveillées par des membres désignés parmi la haute direction, le but étant de réduire l’exposition aux risques. Le comité de l’audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et s’assurer que les stratégies d’atténuation en place sont efficaces.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil des arts est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu’une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil des arts. Une part importante des créances du Conseil des arts devrait être reçue dans les 90 jours suivant la fin de l’exercice et, à ce titre, le risque de crédit est très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil des arts ne soit pas en mesure d’honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil des arts provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un compte à taux privilégié dans une institution financière jusqu’à ce que l’on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil des arts sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d’intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil des arts doivent gérer au quotidien les risques de marché, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d’administration et le comité de placements contrôlent l’ensemble des placements du Conseil des arts sur les marchés.

<i>Catégorie</i>	<i>Secteur</i>	<i>Propension au risque</i>
Risque stratégique	Mandat et réputation	Le Conseil des arts évite toute situation qui pourrait compromettre sa capacité à soutenir le milieu artistique canadien.
		Le Conseil des arts est prudent à l’égard des risques qui pourraient compromettre sa capacité à bâtir et à maintenir sa réputation auprès du public.
		Le Conseil des arts accepte les risques que présentent les activités liées au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l’innovation, car ils sont essentiels au développement et à l’évolution d’un milieu artistique d’une grande vitalité et d’une grande diversité qui enrichit la vie de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

Catégorie	Secteur	Propension au risque
Risque d'exécution des programmes	Processus d'octroi de subventions	Le Conseil des arts doit rendre des comptes aux principaux intéressés (gouvernement, clients et grand public) en ce qui a trait à l'efficacité de l'exécution de ses programmes de financement. En conséquence, il évitera toute situation susceptible d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions. En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la collectivité artistique, le Conseil des arts ne veut pas courir le risque de compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique.
Risque lié aux ressources humaines	Structure interne Dotation	Le Conseil des arts est prêt à courir des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en oeuvre de la stratégie pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
Risque lié à l'information et aux systèmes	Services Systèmes	Le Conseil des arts est prêt à accepter des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration des processus et de gain d'efficacité dans l'exécution des programmes pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
Risques financiers	Gestion financière Placements	Le Conseil des arts évitera toute décision ou activité financière qui nuirait à sa rentabilité. Les décisions liées au risque pour les placements seront conformes à l'Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement et à l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement du Conseil des arts.
Risque lié à la conformité	Exigences liées à la loi et à la présentation de rapports	Le Conseil des arts évitera tout risque qui pourrait nuire à sa capacité de se gouverner de façon indépendante ou à sa capacité de respecter ses obligations législatives.

ÉTATS FINANCIERS



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada (le « Conseil des arts») et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil des arts s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil des arts et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil des arts. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et les auditeurs du Bureau du vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, est responsable d'auditer les états financiers du Conseil des arts et d'émettre un rapport sur ceux-ci.

Le 11 août 2025



Michelle Chawla
Directrice et chef de direction



Leah Eronat, CPA
Directrice de Finance



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des arts du Canada et au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil des arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil des arts du Canada* ainsi que les règlements administratifs du Conseil des arts du Canada.

À notre avis, les opérations du Conseil des arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilit  s de la direction    l'  gard de la conformit   aux autorisations sp  cifi  es

La direction est responsable de la conformit   du Conseil des arts du Canada aux autorisations sp  cifi  es indiqu  es ci-dessus, ainsi que du contr  le interne qu'elle consid  re comme n  cessaire pour permettre la conformit   du Conseil des arts du Canada    ces autorisations sp  cifi  es.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit de la conformit   aux autorisations sp  cifi  es

Nos responsabilit  s d'audit comprennent la planification et la mise en   uvre de proc  dures visant la formulation d'une opinion d'audit et la d  livrance d'un rapport sur la question de savoir si les op  rations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des   tats financiers sont en conformit   avec les exigences sp  cifi  es susmentionn  es.

Pour la v  rificatrice g  n  rale du Canada,

Annie Leclerc

Annie Leclerc, CPA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 11 aout 2025

  tat de la situation financi  re

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Tr��sorerie	42 093	48 519
D��biteurs	3 356	4 492
Placements de portefeuille (note 3)	591 252	550 098
Total des actifs financiers	636 701	603 109
PASSIFS		
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix �� payer	57 065	86 965
Cr��diteurs et charges �� payer	8 658	7 206
Revenus report��s	7 068	5 049
Avantages sociaux futurs (note 5)	6 248	5 955
Revenus report��s - contributions grev��es d'affectations d'origine externe (note 6)	96 795	86 389
Total des passifs	175 834	191 564
ACTIFS FINANCIERS NETS	460 867	411 545
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	6 107	6 806
Actifs de la Banque d'art (note 8)	19 975	19 924
Instruments de musique (note 9)	1	1
Frais pay��s d'avance	1 144	1 490
Total des actifs non financiers	27 227	28 221
EXC��DENT ACCUMUL�� (note 10)	488 094	439 766
L'exc��dent accumul�� est constitu�� de :		
Exc��dent accumul�� des activit��s	416 757	386 812
Gains de r���valuation cumul��s	71 337	52 954
EXC��DENT ACCUMUL��	488 094	439 766

Obligations et engagements contractuels (note 15)
Les notes aff  rentes et tableaux font partie int  grante des   tats financiers.

Approuv   par le conseil d'administration

Cheryl Hickman

Cheryl Hickman
Pr  sidente

Marie Pier Germain

Marie Pier Germain
Vice-pr  sidente

État des résultats

	Budget	Réel	Réel
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2025	2025	2024
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 11)	20 119	30 088	23 358
Autres revenus	3 542	4 256	4 623
Total des revenus	23 661	34 344	27 981
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix (tableau 1)	316 687	302 356	325 568
Prestation des programmes de transfert (tableau 2)	35 115	35 220	31 605
Services à la communauté artistique (tableau 3)	3 802	2 938	3 130
	355 604	340 514	360 303
Résultats nets de la Banque d'art (note 12)	62	56	120
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 13)	2 544	3 201	2 656
Administration générale (tableau 2)	28 976	24 911	22 959
Total des charges	387 186	368 682	386 038
Déficit lié aux activités avant les crédits parlementaires	(363 525)	(334 338)	(358 057)
Crédits parlementaires	363 531	364 283	369 339
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	6	29 945	11 282
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	386 812	386 812	375 530
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	386 818	416 757	386 812

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2025	2024
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	52 954	23 510
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	23 538	29 860
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(5 155)	(416)
GAINS NETTES DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	18 383	29 444
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	71 337	52 954

État de la variation des actifs financiers nets

	Budget	Réel	Réel
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2025	2025	2024
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	6	29 945	11 282
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(780)	(571)	(422)
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	15
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	850	1 270	1 617
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 8)	(50)	(51)	(77)
Dons d'actifs de la Banque d'art (note 8)	-	-	2
Diminution Nette des immobilisations corporelles et d'actifs de la Banque d'art	20	648	1,135
Acquisition de frais payés d'avance	-	(6 156)	(6 076)
Utilisation de frais payés d'avance	-	6 502	4 948
Diminution (augmentation) nettes des frais payés d'avance	-	346	(1,128)
Gains nettes de réévaluation	-	18 383	29 444
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	26	49 322	40 733
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	411 545	411 545	370 812
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	411 571	460 867	411 545

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent des activités	29 945	11 282
(Gains) pertes sur disposition et dépréciation de placements de portefeuille (note 11)	(6 209)	4 611
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis (note 11)	(24 712)	(22 716)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 7)	1 270	1 617
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	15
Dons d'actifs de la Banque d'art (note 8)	-	2
Diminution des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	(29 900)	(50 327)
Produits transférés aux revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 6)	4 422	3 149
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 14) *	5 127	(2 405)
Sorties de fonds liées aux activités de fonctionnement	(20 057)	(54 772)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(489)	(983)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 8)	(51)	(77)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(540)	(1 060)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(10 908)	(14 419)
Disposition de placements de portefeuille	25 079	10 601
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	14 171	(3 818)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(6 426)	(59 650)
TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	48 519	108 169
TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	42 093	48 519

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

*Certains chiffres ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée cette année.

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2025

1. Autorisation, mandat et activités

Le Conseil des arts, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil des arts n'est pas assujetti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour les articles 89.8 à 89.92 de la section I, le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil des arts est une société d'État dont le mandat est de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'oeuvres d'art.

Le Conseil des arts réalise son mandat principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnelles et professionnels et aux organismes artistiques du Canada. Il engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de prestation des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil des arts. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion organisationnelle, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil des arts en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les personnes dans tout le Canada aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement à la directrice et chef de la direction.

2. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil des arts sont les suivantes:

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs des instruments financiers du Conseil des arts et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière:

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Débiteurs	Coût après amortissement
Placements de portefeuille	Juste valeur
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés (contributions grevées d'affectations d'origine externe). Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

Afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée, le Conseil des arts évalue chaque année ses fonds de placements de portefeuille afin de déterminer si leur juste valeur est restée inférieure à 95 % de leur coût pendant trois années consécutives.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les améliorations locatives, le matériel de bureau et informatique, ainsi que les logiciels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel d'informatique	4 ans
Logiciels	7 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

La durée de vie utile estimative, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement sont définies dans la politique sur les immobilisations. Celle-ci étant révisée régulièrement, les changements apportés aux estimations sont pris en considération sur une base prospective.

Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

Accords d'infonuagique

Les accords d'infonuagique, également appelés logiciel en tant que services (SaaS), sont des contrats de service donnant au Conseil des arts le droit d'accéder aux logiciels d'application du fournisseur de services infonuagiques pendant la durée du contrat. En général, le Conseil des arts ne reçoit pas d'actif de logiciel à la suite de ces services et les coûts connexes sont comptabilisés comme des charges de gestion de l'information.

Dans des circonstances limitées, lorsque le Conseil des arts contrôle la propriété intellectuelle du code de logiciel sous-jacent, certains coûts des activités de configuration et de personnalisation entreprises pour mettre en oeuvre les accords d'infonuagique répondent à la définition et aux critères de comptabilisation d'une immobilisation corporelle. Ces coûts sont comptabilisés comme un actif de logiciel.

Dans tous les autres cas, les coûts seront passés en charges dans l'état des résultats lorsque les services seront reçus.

Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant ou, dans le cas de dons, au prix évalué de façon indépendante, auquel on ajoute, le cas échéant, le coût de l'encadrement, de l'installation et de l'envoi. Si les coûts des actifs, moins toute valeur résiduelle estimée, sont supérieurs à la valeur d'expertise, ils seront amortis pendant la durée utile de ces actifs, qui est estimée à 50 ans.

Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous le personnel du Conseil des arts participe au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le Conseil des arts doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil des arts n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil des arts au titre des prestations de retraite.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les membres du personnel éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau actuel de salaire.

iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil des arts accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à son personnel actif et retraité. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil des arts passe en charges ses obligations à mesure que le personnel rend les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par le personnel a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit projetées).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne du personnel actif.

Revenus

Revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus de placements accumulés non réalisés et réalisés qui sont liés à la dotation (autres contributions grevées) doivent être constatés comme des revenus reportés (contributions grevées d'affectations d'origine externe) jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues dans l'entente. Les revenus reportés (contributions grevées d'affectations d'origine externe) doivent être comptabilisés au passif dans l'état de la situation financière jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues.

Dotation – contribution du gouvernement du Canada

À la fondation du Conseil des arts en 1957, le gouvernement du Canada a versé, en vertu de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, un transfert gouvernemental de 50 millions de dollars qui doit être maintenu à perpétuité et comptabilisé au titre de l'excédent accumulé de contribution initiale.

Dotation – autres contributions

Les autres contributions se composent de dotations privées et de dons affectés que reçoit le Conseil des arts et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

Réserve – excédent de revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil des arts en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve (excédent des revenus de placements). Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve (excédent des revenus de placements). Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Constataion des revenus

I) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

II) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil des arts reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe qui doivent être maintenues à perpétuité sont constatées comme des revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Celles qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité sont comptabilisées comme des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées. Après quoi, les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil des arts, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et, lorsqu'elles sont reçues, sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier et à titre de revenu de location sous les résultats nets de la Banque d'art.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

III) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

La location d’actifs de la Banque d’art comprend une obligation de prestation continue qui est satisfaite au fil du temps puisque le Conseil des arts a une obligation continue de fournir l’accès à l’actif de la Banque d’art pendant la durée du contrat de location. Les revenus locatifs générés par les actifs de la Banque d’art sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ils sont inclus dans les résultats nets de la Banque d’art dans l’état des résultats. Les revenus reportés reflètent les revenus non acquis liés à la durée restante du contrat de location.

IV) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l’exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs. Aucune obligation de prestation n’est associée aux subventions annulées, et les revenus sont comptabilisés lorsque les annulations de subventions sont reconnues et approuvées. L’approbation est obtenue à la demande de la personne bénéficiaire de la subvention ou par un examen annuel du Conseil des arts des dossiers ayant un solde impayé remontant à plus de trois ans. Les recommandations tirées de cet examen sont approuvées par la haute direction.

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

Les subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l’exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d’administration, l’autorisation de payer a été conférée en vertu de la Loi de crédits, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil des arts conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés et divulgués des actifs, des passifs, des revenus et des charges dans les états financiers et les notes afférentes au 31 mars. Les principaux éléments susceptibles de faire l’objet d’estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d’expertise des actifs de la Banque d’art ainsi que l’évaluation de la juste valeur des placements de portefeuille.

En ce qui concerne les placements de portefeuille, le niveau d’incertitude relative à la mesure varie en fonction de la classification des instruments financiers dans la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 4. En raison de la nature inhérente des instruments financiers de niveau 3, mesurés à l’aide de données non observables, il existe un niveau élevé d’incertitude relative à la mesure.

Les montants réels peuvent différer des estimations.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

Opérations entre apparentées

i) OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à la valeur d’échange sauf pour les biens et services reçus sans contrepartie entre entités sous contrôle commun. Ces opérations ne sont pas comptabilisées.

ii) OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations entre apparentés sont effectuées à des conditions similaires à celles qui auraient été adoptées si les parties avaient traité dans des conditions de concurrence normale et sont évaluées à la valeur d’échange.

Budget

Les chiffres présentés à titre de budget pour fins de comparaison ont été approuvés par le conseil d’administration.

3. Placements de portefeuille

(en milliers de dollars)	2025					2024		
	Coût	Pertes non réalisées	Gains non réalisés	Juste valeur	%	Coût	Juste valeur	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	56 743	-	11 447	68 190	14	48 860	62 945	14
Actions mondiales	201 423	-	50 998	252 421	51	197 610	234 126	51
Revenus fixes 8	9 331	-	3 723	93 054	19	85 927	86 007	19
Immobilier	21 771	(1 553)	624	20 842	4	22 811	20 908	5
Infrastructure	43 703	-	12 640	56 343	12	43 391	52 508	11
	412 971	(1 553)	79 432	490 850	100	398 599	456 494	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	12 053	-	1 669	13 722	13	10 776	12 601	13
Actions mondiales	41 095	(46)	10 029	51 078	51	40 660	47 815	51
Revenus fixes	18 353	-	750	19 103	19	17 653	17 656	19
Immobilier	4 732	(340)	159	4 551	5	4 952	4 610	5
Infrastructure	9 720	-	2 228	11 948	12	9 497	10 922	12
	85 953	(386)	14 835	100 402	100	83 538	93 604	100
Total des placements de portefeuille	498 924	(1 939)	94 267	591 252		482 137	550 098	

Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le Conseil des arts a constaté une dépréciation des placements en investissement immobilier de 1 155 000 \$ pour le fonds de dotation et les fonds spéciaux et de 231 000 \$ pour le fonds Killam. Pour tous les investissements restants dont le coût ajusté est supérieur à la valeur marchande au 31 mars 2025, le Conseil des arts ne considère pas que ces placements ont subi une dépréciation durable.

Le Conseil des arts gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et le fonds Killam. Il est exigé par testament que le fonds Killam soit investi séparément. Mis à part de ce fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2024 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 39 317 000 \$ (2024 : 36 565 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 139 719 000 \$ (2024 : 130 169 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, ainsi que ceux du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la prestation des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil des arts investit dans des parts de fonds communs d'actions, de revenus fixes et dans des parts de sociétés en commandite dans cinq fonds de placements immobiliers et sept fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil des arts administre son portefeuille selon les indices de référence suivants conformément à l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif varie selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	14 %	10 %	14 %	20 %
Actions mondiales	51 %	40 %	46 %	55 %
Revenus fixes	19 %	10 %	20 %	35 %
Immobilier	4 %	0 %	10 %	15 %
Infrastructure	12 %	0 %	10 %	15 %
Marché monétaire/trésorerie	0 %	0 %	0 %	10 %

Les sommes du marché monétaire ou de la trésorerie sont destinées à des placements ou au financement d'appels de fonds futurs relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto.

Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index.

Les placements dans le fonds commun de revenus fixes comprennent des revenus fixes, des hypothèques, des dettes des pays émergeants et d'autres placements de revenus fixes.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

La partie des revenus fixes universelles des fonds de revenus fixes est évalué en regard des rendements de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index et la partie des prêts hypothécaires est évalué en regard des rendements de l'indice obligataire à court terme FTSE Canada.

Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des propriétés immobilières commerciales au Canada, aux États-Unis et mondialement. Ces investissements sont mesurés par rapport à 50 % de l'indice ODCE de l'IFN et à 50 % de l'indice MSCI/REALPAC Canada Quarterly Property Fund.

Le fonds d'infrastructure comprend des portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation (IPC) majorée de 4,5 %.

4. Juste valeur et risques financiers

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit.

• Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes et mondiales, de revenus fixes et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires externes du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des arts des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.

• Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires externes des fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, au 31 mars, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)		2025	2024
	Catégories aux fins de l'évaluation	Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable et juste valeur
Actifs et passifs financiers			
Trésorerie	Juste valeur	42 093	48 519
Débiteurs	Coût amorti	3 356	4 492
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	591 252	550 098
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût amorti	57 065	86 965
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	8 658	7 206

¹ La juste valeur des placements de portefeuille est présentée à la note 3.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur:

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

(en milliers de dollars)	2025				2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie	42 093	-	-	42 093	48 519	-	-	48 519

Placements de portefeuille

Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux

Fonds communs								
Actions canadiennes	-	68 190	-	68 190	-	62 945	-	62 945
Actions mondiales	-	252 421	-	252 421	-	234 126	-	234 126
Revenus fixes	-	69 109	23 945	93 054	-	63 893	22 114	86 007
Immobilier	-	-	20 842	20 842	-	-	20 908	20 908
Infrastructure	-	-	56 343	56 343	-	-	52 508	52 508

Fonds Killam

Fonds communs								
Actions canadiennes	-	13 722	-	13 722	-	12 601	-	12 601
Actions mondiales	-	51 078	-	51 078	-	47 815	-	47 815
Revenus fixes	-	14 197	4 906	19 103	-	13 126	4 530	17 656
Immobilier	-	-	4 551	4 551	-	-	4 610	4 610
Infrastructure	-	-	11 948	11 948	-	-	10 922	10 922
Total des placements de portefeuille	-	468 717	122 535	591 252	-	434 506	115 592	550 098
Total	42 093	468 717	122 535	633 345	48 519	434 506	115 592	598 617

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier :

(en milliers de dollars)	2025				2024			
	Fonds revenus fixes	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds revenus fixes	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Solde d'ouverture	22 114	20 908	52 508	95 530	21 072	18 399	48 623	88 094
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	838	(167)	3 241	3 912	160	(2,624)	35	(2 429)
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	73	(14)	282	341	14	(229)	3	(212)
Achats	920	365	1 352	2 637	868	5 362	5 774	12 004
Ventes	-	(250)	(1 040)	(1 290)	-	-	(1 927)	(1 927)
Solde de fermeture	23 945	20 842	56 343	101 130	22 114	20 908	52 508	95 530
Fonds Killam								
Solde d'ouverture	4 530	4 610	10 922	20 062	4 317	4 157	8 771	17 245
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	187	(69)	803	921	36	(619)	(194)	(777)
Achats	189	73	406	668	177	1 072	2 905	4 154
Ventes	-	(63)	(183)	(246)	-	0	(560)	(560)
Solde de fermeture	4 906	4 551	11 948	21 405	4 530	4 610	10 922	20 062

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

Analyse de sensibilité du niveau 3

Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil des arts, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

c) Gestion des risques

En raison de ses activités, le Conseil des arts est exposé à une variété de risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil des arts investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement*, qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil des arts est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. De plus, le Conseil des arts a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant comme fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil des arts.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds de revenus fixes, et dans des parts de sociétés en commandite de cinq fonds immobiliers et de sept fonds d'infrastructure, le Conseil des arts est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil des arts.

Le Conseil des arts atténue le risque de crédit des comptes débiteurs au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2025, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil des arts ne soit pas en mesure d’honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil des arts tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont temporairement investis dans un compte à taux préférentiel d’une institution financière jusqu’à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil des arts par rapport à sa gestion des liquidités sont de s’assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir du compte à taux préférentiel d’une institution financière ou des placements du portefeuille donnent l’assurance que le Conseil des arts est en mesure d’honorer ses obligations et ses engagements. Les placements de portefeuille classés aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur peuvent être rachetés dans un délai maximal de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d’administration, de manière à ce que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil des arts a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement des sommes annuelles allant jusqu’à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux ainsi que pour le fonds Killam (2024 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Le tableau suivant présente l’analyse des échéances des passifs financiers du Conseil des arts au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2025 Total
Passifs financiers				
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	39 453	6 994	10 618	57 065
Créditeurs et charges à payer	7 938	720	-	8 658
	47 391	7 714	10 618	65 723

iii. Risques de marché

Les activités du Conseil des arts sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d’intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil des arts conformément aux politiques du Conseil des arts. Le positionnement global du portefeuille du Conseil des arts sur les marchés fait l’objet d’un suivi trimestriel par le conseil d’administration et le comité des placements.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

Mesure du risque de marché

Les lignes qui suivent décrivent la sensibilité des placements de portefeuille du Conseil des arts à une hausse ou à une baisse de 8,6 % des cours du marché. Le taux de sensibilité est utilisé dans les rapports internes sur les risques de marché présentés aux membres clés de la direction et représente l’évaluation que fait la gestion des changements raisonnablement possibles de la valeur d’un placement ou d’un portefeuille de placements en conséquence des fluctuations des cours du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d’un écart-type de référence historique de quatre ans du fonds total, tel qu’il est déterminé par le Conseil des arts en placements.

Au 31 mars 2025, une fluctuation de 8,6 % de la valeur marchande (2024 : 9,8 %), alors que toutes les autres variables restaient constantes, entraînerait une modification des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés (contributions grevées d’affectations d’origine externe) de 50 848 000 \$ (2024 : 53 910 000 \$) en raison de l’augmentation ou de la réduction de la juste valeur des placements de portefeuille.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d’intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil des arts est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d’actions, et dans des parts de sociétés en commandite dans cinq fonds de placements immobiliers et sept fonds d’infrastructure.

Risque de taux d’intérêt

Le risque de taux d’intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d’un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d’intérêt du marché.

L’exposition au taux d’intérêt du Conseil des arts découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil des arts comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l’intérêt au taux du marché ou taux préférentiel. L’objectif du Conseil des arts est de gérer l’exposition de sa trésorerie au risque de taux d’intérêt en maximisant les revenus d’intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d’intérêt du marché s’appliquant aux liquidités n’ont pas d’effet important sur les résultats d’exploitation du Conseil des arts.

Les placements du Conseil des arts dans un fonds commun de revenus fixes sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d’intérêt du marché. L’incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil des arts détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil des arts est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges libellés en devises. La plupart de ces transactions sont libellées en dollars américains et en euros.

À la date de l'état de la situation financière, la portion de son portefeuille de placements non libellée en dollars canadiens représente 42 195 000 \$ et 2 063 000 \$ respectivement (2024 : 41 445 000 \$ et 2 600 000 \$). En comparaison avec l'ensemble des actifs financiers du Conseil des arts de 636 701 000 \$ (2024 : 603 109 000 \$), le risque de change est considéré comme négligeable.

5. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil des arts sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant le personnel que le Conseil des arts doivent verser des cotisations. Le président du Conseil des arts du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigé des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi du personnel. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1er janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil des arts effectif en fin d'exercice était de 1,02 fois le taux de cotisation exigé du personnel (2024 : 1,02); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil des arts était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé du personnel (2024 : 1,00).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2025	2024
Cotisations de l'employeur	2 923	2 980
Cotisations du personnel	2 879	2 845

b) Indemnités de départ

Le Conseil des arts versait des indemnités de départ à son personnel, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler depuis 2012. Les membres du personnel ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel du personnel.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	46	135
Coût des services rendus	1	-
Indemnités payées au cours de l'exercice	-	(89)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	47	46

c) Prestations aux retraités

Le Conseil des arts a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes du personnel. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires au personnel retraité. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires.

L'actuaire indépendant du Conseil mesure l'obligation au titre des prestations constituées à des fins comptables au 31 mars de chaque année. L'obligation au 31 mars 2025 a été déterminée au moyen d'une évaluation des résultats basée sur les données sur les membres au 30 novembre 2024. L'obligation au 31 mars 2024 a été déterminée au moyen d'une évaluation des résultats basée sur les données relatives aux membres au 31 mars 2023.

(en milliers de dollars)	2025	2024
Obligation nette au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 886	4 844
Coût des services rendus au cours de l'exercice	221	246
Frais d'intérêts	166	145
Prestations versées	(146)	(135)
Gains actuariels	125	(214)
	5 252	4 886
Gains actuariels nets non amortis	949	1 023
Obligation nette au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	6 201	5 909

Le gain ou perte net actuariel résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe de membres du personnel qui est de treize ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	3,4 %	3,0 %
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	3,1 %	3,4 %
Augmentation du taux du coût des soins dentaires	1,1 %	5,0 %
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	5,4 %	5,4 %
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4,0 %	4,0 %

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

6. Revenus reportés - contributions grevées d'affectation d'origine externe

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 10).

(en milliers de dollars)	2025	2024
Solde d'ouverture	86 389	74 667
Transfert des revenus nets de placements (note 11)		
Revenus nets de placements	7 503	5 203
Utilisation des fonds	(3 081)	(2 054)
	4 422	3 149
Gains non réalisées sur placements de portefeuille	7 424	8 781
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(1 440)	(208)
Solde de fermeture	96 795	86 389

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	Logiciels informatiques	Matériel informatique	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Véhicule en cours	Total
Coût						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2024	6 515	2 952	1 981	7 879	-	19 327
Acquisitions	-	470	-	99	2	571
Dispositions	-	-	-	-	-	-
Solde de fermeture au 31 mars 2025	6 515	3 422	1 981	7 978	2	19 898
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2024	4 180	2 445	1 356	4 540	-	12 521
Charge d'amortissement	588	231	108	343	-	1 270
Dispositions	-	-	-	-	-	-
Solde de fermeture au 31 mars 2025	4 768	2 676	1 464	4 883	-	13 791
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	2 335	507	625	3 339	-	6 806
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	1 747	746	517	3 095	2	6 107

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

8. Actifs de la Banque d'art

(en milliers de dollars)	2025	2024
Solde d'ouverture	19 924	19 849
Acquisitions	51	77
Dispositions/dons	-	(2)
Solde de fermeture	19 975	19 924

La Banque d'art du Conseil des arts possède la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit 17 246 (2024 : 17 239) peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes réalisés par 3 252 (2024 : 3 245) artistes. Elle loue ses actifs à des parties intéressées, et au 31 mars 2025, 3 969 (2024 : 3 934) étaient prêtées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil des arts fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001, et une mise à jour importante a eu lieu en 2010. La Banque d'art mène actuellement une réévaluation exhaustive de sa collection, 1 777 œuvres ayant été évaluées en 2024-2025. Il arrive qu'une œuvre soit évaluée individuellement lorsque la direction a connaissance d'un événement (reconnaissance particulière, type d'œuvres d'art ou décès de l'artiste) susceptible d'en modifier la valeur.

On estime que les valeurs résiduelles de ces actifs sont supérieures au prix de leur acquisition (ou de leur évaluation indépendante dans les cas de dons) et aux coûts d'encadrement, d'installation et d'envoi; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

9. Instruments de musique

Le Conseil des arts a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle de grande qualité et douze instruments de prestige. Le Conseil des arts gère en outre le prêt d'un archet de violon de première qualité et de treize instruments, sept prêtés par des donateurs anonymes et sept prêtés par six autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

10. Excédent accumulé

(en milliers de dollars)	2025	2024
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution du gouvernement du Canada	50 000	50 000
Dotation - autres contributions	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de l'exercice	271 445	261 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	29 000	10 000
Solde à la fin de l'exercice	300 445	271 445
Excédent		
Solde au début de l'exercice	27 798	26 516
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(29 000)	(10 000)
Excédent pour l'exercice	29 945	11 282
Solde à la fin de l'exercice	28 743	27 798
Total de l'excédent accumulé des activités	416 757	386 812
Gains de réévaluation cumulés		
Solde au début de l'exercice	52 954	23 510
Variations de la juste valeur	18 383	29 444
Solde à la fin de l'exercice	71 337	52 954
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	488 094	439 766

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

11. Revenus nets de placements réalisés

(en milliers de dollars)	2025	2024
Gains (pertes) sur disposition et dépréciation de placements de portefeuille	6 209	(4 611)
Transfert aux revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 6)	(4 422)	(3 149)
Gains nets sur conversion de devises	342	43
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis	24 712	22 716
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions - encaissés	4 934	10 039
Frais de gestion du portefeuille	(1 687)	(1 680)
	30 088	23 358

12. Résultats nets de la Banque d'art

(en milliers de dollars)	2025	2024
Revenus de location	(1 792)	(1 762)
Autres revenus	(257)	(212)
Frais administratifs	2 105	2 094
	56	120

13. Commission canadienne pour l'UNESCO

(en milliers de dollars)	2025	2024
Dépenses de programmes	1 765	940
Programmes – contributions reçues	(160)	(25)
Frais administratifs	1 596	1 741
	3 201	2 656

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

14. Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie

(en milliers de dollars)	2025	2024 *
Diminution (augmentation) des débiteurs	1 136	(1 165)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	1 333	66
Augmentation (diminution) des revenus reportés	2 019	(412)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	346	(1 128)
Augmentation des avantages sociaux futurs	293	234
Variation nette	5 127	(2 405)

*Certains chiffres ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée cette année.

15. Obligations et engagements contractuels

a) Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

Les subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l’obtention de fonds du Parlement. Les engagements relatifs à ces paiements dans les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2025 totalisaient 253 642 000 \$. Les paiements futurs pour les subventions au 31 mars 2025 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2026	158 542
2027	54 389
2028	31 208
2029	9 503

Les engagements pour les années futures liés aux subventions, aux paiements aux autrices et auteurs et aux prix comprennent des transactions avec des apparentés totalisant 4 962 000 \$.

b) Loyer

Le Conseil des arts est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour les locaux. Les paiements futurs reliés aux contrats de location-exploitation en date du 31 mars 2025 totalisaient 45 249 000 \$. Le loyer en vigueur pour le 150, rue Elgin expire en décembre 2033, tandis que le loyer pour la Banque d’art se termine en août 2033. Les paiements futurs liés aux contrats de location-exploitation au 31 mars 2025 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2026	4 759
2027	4 844
2028	4 925
2029	5 104
2030	5 271
2031-2034	20 346

c) Engagements de placements

Le Conseil des arts a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur des infrastructures qui l’engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Puisque ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n’a pas encore été utilisé au 31 mars 2025 est de 8 812 000 \$. Ces engagements seront payés grâce à notre solde de trésorerie existant auprès de notre dépositaire et à la vente d’actifs actuellement investis principalement dans des fonds d’action.

d) Autres engagements

Au cours de l’année, le Conseil des arts a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement pour les années à venir. Les paiements pour les années à venir liés à ces engagements au 31 mars 2025 totalisaient 7 548 000 \$. Les paiements annuels futurs au 31 mars 2025 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Moins d’un an	Moins de 7 ans	Total
Immobilisations corporelles	100	-	100
Administration générale	2 649	519	3 168
Services à la communauté artistique	715	86	801
Prestation des programmes de transfert	2 900	87	2 987
Commission canadienne pour l’UNESCO	161	-	161
Résultats nets de la Banque d’art	331	-	331
Total	6 856	692	7 548

Les autres engagements pour les années à venir comprennent des transactions avec des parties liées totalisant 671 000 \$, dont 492 000 \$ pour l’administration générale, 104 000 \$ pour la prestation des programmes de transfert et 75 000 \$ pour les services à la communauté artistique.

16. Opérations entre apparentés

Le Conseil des arts est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d’État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil des arts sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil des arts a défini les postes clés de la direction comme étant les membres du comité de direction et les membres du conseil d’administration. Le Conseil des arts conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d’échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l’exercice, le Conseil des arts a engagé des charges totalisant 7 674 000 \$ (2024 : 6 268 000 \$) et a inscrit des revenus de location tirés des actifs de la Banque d’art, des contributions et d’autres revenus totalisant 1 169 000 \$ (2024 : 1 333 000 \$) avec des apparentés. En outre, le Conseil des arts a reçu 364 283 000 \$ (2024 : 369 339 000 \$) du gouvernement du Canada par le biais de crédits parlementaire.

Au cours de l’exercice, le Conseil des arts a bénéficié gratuitement des services d’audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Aucun coût n’est enregistré dans les états financiers pour ces services.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

Au 31 mars, le Conseil des arts a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés:

(en milliers de dollars)	2025	2024
Débiteurs	1 359	2 407
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	797	1 150
Créditeurs et charges à payer	1 137	1 198
Revenus reportés	258	280
Frais payés d'avance	1	-

Tableau 1 - Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix par service

(en milliers de dollars)	2025	2024
Programmes d'aide aux arts		
Explorer et créer	80 026	100 414
Inspirer et enraciner	80 343	80 327
Appuyer la pratique artistique	41 479	37 905
Rayonner au Canada	31 582	29 776
Rayonner à l'international	18 406	16 650
Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	18 318	18 397
Investissements stratégiques	14 206	25 304
Prix	1 004	1 011
Programme du droit de prêt public	14 883	14 783
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	1 200	80
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Molson	100	100
Prix Vida Peene	53	-
Autres prix et bourses < 100 000 \$	256	321
	302 356	325 568

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2025

Tableau 2 - Autres charges

(en milliers de dollars)	2025			2024
	Prestation des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total
Salaires et avantages sociaux	24 598	13 084	37 682	35 102
Comités des pairs et de consultation	2 775	-	2 775	3 063
Locaux	-	4 163	4 163	4 055
Services professionnels et spéciaux	6 712	3 098	9 810	6 721
Amortissement	-	1 270	1 270	1 617
Gestion de l'information	254	2 455	2 709	2 398
Déplacements du personnel	298	106	404	259
Présentations des prix	497	-	497	495
Impression, publication et reprographie	16	249	265	243
Communications	9	221	230	181
Charges et matériel de bureau	21	76	97	163
Charges des réunions, y compris les honoraires des membres	36	150	186	224
Charges diverses	4	39	43	43
	35 220	24 911	60 131	54 564

Tableau 3 - Services à la communauté artistique

(en milliers de dollars)	2025	2024
Partenariats et réseautage	2 035	1 636
Recherche et consultation	801	1 253
Coûts des événements	102	241
	2 938	3 130